



# Assemblée générale

Documents officiels

## Commission du désarmement

**355<sup>e</sup>** séanceLundi 4 avril 2016, à 10 heures  
New York

Président : M. Tevi. . . . . (Vanuatu)

La séance est ouverte à 10 h 25.

### Ouverture de la session

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la session de fond de 2016 de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

Je tiens à signaler à tous que M. Kim Won-soo, Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, est en chemin et qu'il se joindra à nous bientôt. Nous entendrons sa déclaration à la Commission plus tard. Pour le moment, je voudrais livrer quelques réflexions sur le travail à venir du point de vue du Président.

La Commission du désarmement entame cette année ses travaux dans un contexte international très difficile. Les tensions montent dans de nombreuses régions du monde. Des désaccords et des rivalités persistent entre les États. Des conflits meurtriers se poursuivent sans relâche dans différentes régions. Les menaces que représentent le terrorisme et les cyberattaques aggravent l'instabilité et l'insécurité dans le monde entier. Face à ce contexte menaçant en matière de sécurité, le désarmement multilatéral continue de se heurter à de lourdes difficultés, avec des signes de plus en plus nombreux de détérioration et de déclin. Faute de confiance mutuelle, les États se détournent des négociations sur le désarmement. La Conférence

des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 n'a pas abouti à un accord sur un document final de fond. En automne dernier, la Première Commission a tenu sa dernière session en date dans un climat extrêmement polarisé, avec de nombreuses résolutions adoptées à l'issue de votes très partagés.

Dans ce contexte, la Commission du désarmement a un rôle déterminant à jouer pour rétablir la confiance entre les États et dans le désarmement multilatéral. Le dispositif pour le désarmement constitue un mécanisme de promotion du dialogue et de renforcement de la confiance entre les États. En tant qu'organe subsidiaire délibérant spécialisé et à composition universelle du dispositif des Nations Unies pour le désarmement, la Commission du désarmement permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement. Dans le cadre de ces délibérations, les États Membres peuvent prendre part à un dialogue constructif et à des discussions libres, en vue de trouver un terrain d'entente pour promouvoir les objectifs de désarmement.

Heureusement, la session de 2016 de la Commission du désarmement commence ses travaux peu après la première session de fond du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. J'ai été encouragé par les discussions

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-09427(F)



Document adapté

Merci de recycler



très productives du Groupe de travail, qui se sont tenues dans une atmosphère constructive. La participation active de nombreuses délégations à cette réunion d'une semaine n'a pas seulement renforcé la perspective d'un accord sur la tenue éventuelle d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, mais a également insufflé une dynamique positive particulièrement bienvenue dans le domaine du désarmement. J'espère sincèrement que ce climat constructif prévaudra aussi dans nos efforts ces trois prochaines semaines et nous donnera l'élan nécessaire pour revitaliser les travaux de la Commission, ainsi que ceux du mécanisme du désarmement tout entier.

Dire que le mécanisme du désarmement, en particulier la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, est dans un état de paralysie perpétuelle est devenu un lieu commun. Cela fait 20 ans que, pour la dernière fois, la Conférence du désarmement a négocié un traité multilatéral, et 17 ans que la Commission du désarmement a adopté ses dernières directives ou recommandations. Néanmoins, je tiens à rappeler à la Commission que, entre 1979 et 1999, celle-ci a adopté à 16 reprises, par consensus, des directives et recommandations concernant diverses questions relatives au désarmement. C'est pourquoi je suis convaincu que la Commission du désarmement parviendra à s'accorder sur des conclusions de fond durant le cycle triennal actuel. Je présente donc mes vœux de réussite à tous les membres tandis qu'ils entament leurs travaux dans ce but. J'espère véritablement que nous franchirons bientôt un cap en matière de désarmement multilatéral.

Je vais maintenant aborder l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2016. Les membres se souviendront qu'à sa séance d'organisation, le 19 janvier (voir A/CN.10/PV.354), la Commission a pris note de l'ordre du jour provisoire pour sa session de fond de 2016, publié sous la cote A/CN.10/L.76.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite adopter l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document A/CN.10/L.76.

*L'ordre du jour est adopté.*

#### **Élection des autres membres du Bureau**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Comme les membres le savent, la Commission doit encore élire, parmi les groupes régionaux, les vice-présidents et son rapporteur.

J'ai été informé que les consultations étaient encore en cours au sein du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États en vue de la nomination de candidats pour les postes de vice-président; par conséquent, nous procéderons ultérieurement à l'élection des vice-présidents issus de ces groupes.

En revanche, j'ai le plaisir d'informer la Commission que la candidature ci-après a été approuvée. Le Groupe des États d'Europe orientale a approuvé la candidature de M. Tigran Samvelian, Conseiller et Représentant permanent adjoint à la Mission permanente de l'Arménie, en tant que Vice-Président du Groupe des États d'Europe orientale.

En l'absence d'objection, je considérerai que la Commission souhaite élire par acclamation M. Tigran Samvelian Vice-Président pour la session de fond de 2016.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission, j'adresse mes chaleureuses félicitations au membre du Bureau nouvellement élu et je lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses fonctions. Je suis convaincu qu'il contribuera pour beaucoup au bon déroulement des travaux de la Commission cette année. À titre personnel, je tiens à dire combien je compte sur son appui et ses conseils.

J'ai également été informé que S.E.M. Kairat Abdrakhmanov, Représentant permanent du Kazakhstan, et M. Bouchaib Eloumni, Ministre plénipotentiaire auprès de la Mission permanente du Maroc, se sont déclarés prêts à continuer de présider le Groupe de travail I et le Groupe de travail II, respectivement.

Puis-je considérer que la Commission prend note du fait que S.E.M. Kairat Abdrakhmanov, Représentant permanent du Kazakhstan, et M. Bouchaib Eloumni, Ministre plénipotentiaire auprès de la Mission permanente du Maroc, continueront de présider le Groupe de travail I et le Groupe de travail II, respectivement?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Organisation des travaux**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'appelle à présent l'attention des membres de la Commission

sur le calendrier des séances, publié sous la cote A/CN.10/2016/CRP.1, qui a été distribué dans la salle.

Puis-je considérer que la Commission prend note du calendrier des séances publié sous la cote A/CN.10/2016/CRP.1?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant d'entamer nos travaux de la journée, je tiens, au nom de tous les membres de la Commission, à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, qui apportera un appui fonctionnel à la Commission pour cette session. Sa présence parmi nous aujourd'hui témoigne de l'importance de la Commission en général et des grandes attentes que les États Membres placent dans cette session en particulier.

J'ai maintenant le grand plaisir de donner la parole à M. Kim Won-soo.

**M. Kim Won-soo** (*parle en anglais*) : Je transmets les salutations du Secrétaire général aux membres de la Conférence du désarmement. Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur Tevi de sa nomination à la présidence de la Commission, et je le remercie de m'avoir convié à prendre la parole devant la Commission à sa première séance. Je suis sûr que les États Membres lui apporteront un appui solide et sans réserve.

Je tiens également à remercier le Président sortant, l'Ambassadeur Seck, de l'excellent leadership dont il a fait preuve en 2015.

Enfin, je voudrais également dire ma gratitude aux Présidents des deux Groupes de travail de la Commission, l'Ambassadeur Kairat Abdrakhmanov, du Kazakhstan, et l'Ambassadeur Bouchaib Eloumni, du Maroc, pour les inlassables efforts qu'ils ont déployés en 2015.

La phase intermédiaire du cycle actuel de la Conférence du désarmement coïncide avec une époque de paralysie et de divisions croissantes au sein des instances multilatérales du désarmement. Ces déceptions sont bien connues de tous, de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015 à notre incapacité de faire en sorte que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur, sans oublier qu'aucun nouveau processus de négociation n'a été lancé au sein de la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, il n'est donc pas étonnant que beaucoup se soient tournés vers d'autres enceintes

que celles traditionnelles des Nations Unies pour pouvoir avancer. Pourtant, la Commission a toujours la capacité de démontrer amplement que le mécanisme de désarmement en place peut donner des résultats.

Je voudrais à présent évoquer les deux questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Commission. La première concerne les armes classiques. Au cours des derniers cycles, la Commission a fait des progrès importants en vue de parvenir à un consensus sur le point de l'ordre du jour relatif aux armes classiques. Simultanément, la communauté internationale a elle aussi sensiblement avancé sur cet aspect du programme de désarmement. Elle a notamment adopté la toute première réglementation juridiquement contraignante régissant le commerce international des armes; enregistré des succès importants dans sa lutte contre le commerce illicite des armes de petit calibre et pour ce qui est des problèmes découlant des excédents et des stocks mal gérés de munitions; et décidé de s'attaquer à de nouveaux défis tels que la menace que représentent les engins explosifs improvisés. En outre, nous avons continué d'améliorer les mécanismes de renforcement de la confiance dans le domaine de la maîtrise des armes classiques, notamment le Registre des armes classiques et le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires. J'espère que les délibérations qui se poursuivent au sein de la Commission sur cette question des armes classiques feront fond sur ces acquis et permettront de les consolider. Le moment est venu pour la Commission de mener à bon terme ses délibérations sur ce point de l'ordre du jour.

Deuxièmement, en ce qui concerne le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, les divergences de vues demeurent profondes. Au cours des 11 derniers mois, les positions quant à la voie à suivre sont devenues de plus en plus polarisées et inflexibles. Les travaux relatifs à l'élaboration de mesures juridiques efficaces en matière de désarmement nucléaire reprendront le mois prochain à Genève. Même si ce processus se poursuit, la Commission du désarmement a toujours un rôle unique et distinct à jouer, notamment compte tenu de ses antécédents pour ce qui est de dégager un consensus. À cet égard, j'encourage les représentants à tirer parti du fait qu'elle est unique en son genre, en tant qu'organe délibérant et fondé sur le consensus, qui bénéficie toujours d'une participation universelle. Cette dynamique devrait leur permettre de mener un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes. Elle devrait également viser à nous ramener

à une vision commune sur la façon de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

J'en viens maintenant à l'inscription éventuelle d'une troisième question à l'ordre du jour. La nécessité de faire des progrès simultanés sur diverses questions liées au désarmement n'a jamais été aussi manifeste. Nous sommes confrontés à l'émergence rapide de nouvelles tendances et technologies qui compliquent les relations stratégiques et la stabilité. On peut citer notamment la mise au point de nouveaux types d'armes stratégiques perfectionnées, ainsi que le lien croissant entre le terrorisme, les armes de destruction de masse et les cybermenaces.

Les domaines dans lesquels l'Organisation des Nations Unies a fait des progrès ces derniers temps sont notamment les problèmes liés à la sécurité et à la viabilité des activités spatiales et la nécessité de préciser comment les normes internationales relatives aux actes hostiles et malveillants s'appliquent au cyberspace. Parmi ces questions, celle de l'espace extra-atmosphérique semble particulièrement mûre pour un examen par un organe universel. En 2012, à l'initiative de la Fédération de Russie, l'Assemblée générale a créé un Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Ce groupe a conclu avec succès ses travaux en 2013. Par la suite, l'Assemblée générale a renvoyé, pour examen, son rapport à la Conférence du désarmement, à la Commission du désarmement et au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, conformément à sa résolution 68/50, parrainée conjointement par la Chine, la Fédération de Russie et les États-Unis, qui ont démontré ainsi leur unité face aux questions liées à la sécurité stratégique.

En octobre 2015, la Première et la Quatrième Commissions ont tenu leur première séance spéciale commune consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales (voir A/C.1/70/PV.13). Cette séance a été utile, mais elle a en fin de compte mis en lumière la nécessité de poursuivre le dialogue pour concilier les visions divergentes en ce qui concerne la sécurité des activités spatiales.

La Commission du désarmement a indiscutablement le droit d'inscrire une troisième question à son ordre du jour à tout moment au cours de son cycle de travail, pourvu qu'il y ait consensus. D'ailleurs, elle a même pour mandat de se pencher sur cette question au cours de son cycle actuel, conformément aux dispositions de la résolution 69/77,

par l'entremise de laquelle, au paragraphe 5, l'Assemblée « recommande que la Commission du désarmement intensifie ses consultations en vue de parvenir à un accord sur les points de son ordre du jour ... en gardant à l'esprit la proposition d'inscription d'un troisième point à son ordre du jour ». Enfin, la résolution 70/68, adoptée en 2015, prévoit explicitement la poursuite de ces consultations dans le contexte du programme de la Commission du désarmement.

Nous saluons les efforts déployés par le Président en vue de trouver un terrain d'entente, afin de parvenir à un accord sur l'inscription d'une troisième question à l'ordre du jour, qui porterait éventuellement sur l'espace extra-atmosphérique. Les travaux de la Commission sur cette question pourraient contribuer à renforcer et à faire avancer diverses propositions visant à prévenir les conflits et les pratiques non viables dans l'espace extra-atmosphérique.

L'inscription d'une troisième question à l'ordre du jour ne devrait pas et ne doit en aucune manière nuire aux travaux de la Commission sur les deux autres questions qui y figurent déjà. Au contraire, cela permettrait à la Commission d'être à nouveau plus productive et de rétablir sa crédibilité en tant que composante essentielle du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

J'espère que les représentants sauront tirer parti de la présente session pour innover, trouver des moyens de ne plus fonctionner de manière cloisonnée et démontrer que la Commission du désarmement peut parvenir à des résultats tangibles et concrets. Le Bureau des affaires de désarmement est prêt à aider les représentants de toutes les manières possibles.

J'adresse à la Commission mes vœux les meilleurs pour une session de fond couronnée de succès.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement de sa déclaration.

### Débat général

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant entamer l'échange de vues général, sur la base de la liste des orateurs inscrits pour le débat général. Je prie les délégations qui ne l'ont pas encore fait de s'inscrire sur la liste dès que possible, car nous avons l'intention de conclure le débat général demain à 13 heures. Afin d'utiliser au mieux le temps dont nous disposons pour l'échange de vues général, je propose que nous maintenions la pratique de la liste évolutive des

orateurs, laquelle est actuellement ouverte à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole. Je rappelle à toutes les délégations déjà inscrites sur la liste que cela signifie qu'elles doivent être prêtes à prendre la parole à tout moment, et éventuellement plus tôt qu'elles ne l'escomptaient initialement. Je rappelle également aux délégations que nous respecterons les modalités fixées pour le temps de parole, c'est-à-dire 15 minutes pour les délégations parlant au nom d'un groupe et 10 minutes pour les délégations s'exprimant à titre national.

**M. Anshor** (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la présente session de fond de la Commission du désarmement. Je remercie également les Présidents des Groupes de travail de leurs efforts. Le Mouvement des pays non alignés vous assure de sa pleine coopération et espère que la présente session sera productive et donnera de bons résultats.

Le Mouvement des pays non alignés met en exergue sa position de longue date concernant la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et exprime sa détermination à promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental de négociation dans ces domaines. À cet égard, le Mouvement réaffirme que la Commission du désarmement, en vertu de sa composition universelle et de sa qualité d'unique organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral de désarmement des Nations Unies, a la pertinence voulue et le caractère central qui s'impose pour l'examen de questions de désarmement spécifiques et la présentation de recommandations concrètes à l'Assemblée générale.

Le Mouvement réaffirme sa volonté de continuer à œuvrer à la revitalisation du mécanisme pour le désarmement afin que celui-ci puisse exécuter son mandat. À cet égard, Il considère que la Conférence du désarmement demeure la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, et que la Commission du désarmement reste l'organe délibérant spécialisé chargé de présenter des recommandations concrètes à l'Assemblée générale.

La Commission du désarmement a apporté sa contribution, par le passé, dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, en adoptant 16 directives, recommandations et déclarations. Le Mouvement des pays non alignés est préoccupé par le fait que la Commission n'a pas été en mesure d'aboutir à un accord sur des recommandations de fond concernant

les points inscrits à son ordre du jour depuis 2000 en raison d'un manque de volonté politique et des positions inflexibles adoptées par les États dotés d'armes nucléaires. Le Mouvement souligne qu'il est nécessaire d'obtenir sans tarder des résultats concrets durant le cycle actuel de la Commission du désarmement et, à cet effet, exhorte tous les États Membres, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à faire preuve de la volonté politique et de la souplesse voulues. Il se tient prêt à coopérer de façon active et constructive avec toutes les parties afin de convenir de recommandations de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission.

Le Mouvement des pays non alignés réitère sa profonde préoccupation face au manque de progrès qui caractérise la mise en œuvre par les États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations et engagements dans le domaine du désarmement nucléaire. Le Mouvement les engage énergiquement à mener à bien l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément aux obligations juridiques qu'ils ont contractées en la matière au niveau multilatéral au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), durant les Conférences des Parties chargées d'examiner le TNP, et de l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris lors des Conférences d'examen qui ont eu lieu en 2000 et 2010. Le Mouvement réaffirme que ces obligations et engagements demeurent valides jusqu'à ce qu'ils soient honorés.

Il insiste sur le fait que des progrès sont nécessaires dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sous tous ses aspects si l'on veut renforcer la paix et la sécurité internationales. À cet égard, le Mouvement souligne que le désarmement nucléaire, qui est la plus haute priorité établie par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en même temps qu'une obligation juridique multilatérale, ne doit pas être subordonné à des mesures de renforcement de la confiance, à des efforts de non-prolifération ou à ce qu'on appelle la stabilité stratégique.

Il souligne que la résolution 70/34 de l'Assemblée générale, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013, fournit une feuille de route concrète aux fins de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, qui

devra se tenir au plus tard en 2018 comme il en a été décidé par des résolutions de l'Assemblée, offrirait de fait à cette dernière une occasion d'examiner les progrès réalisés dans le désarmement nucléaire et de faire des recommandations concrètes afin de poursuivre sur la lancée de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire tenue en 2013 et d'intensifier les efforts internationaux en vue d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Le Mouvement souligne la nécessité de constituer un comité préparatoire de la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies à New York.

Il insiste sur l'importance d'une plus grande sensibilisation du public à la menace que représentent les armes nucléaires pour l'humanité et à la nécessité de leur élimination totale par la célébration, le 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Il se félicite que l'initiative relative à la question humanitaire continue d'être examinée et exprime de nouveau sa vive préoccupation face aux conséquences humanitaires catastrophiques de tout emploi d'armes nucléaires et, dans ce contexte, réaffirme que tous les États doivent se conformer en permanence au droit international applicable, y compris le droit international humanitaire, et réaffirme que tout emploi d'armes nucléaires constituerait une violation de la Charte des Nations Unies et un crime contre l'humanité, comme l'a déclaré l'Assemblée générale dans de nombreuses résolutions.

Le Mouvement des pays non alignés souligne que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires et que, dans cette attente, il convient que tous les États dotés d'armes nucléaires donnent à tous les États non dotés d'armes nucléaires, à titre hautement prioritaire, des assurances de sécurité universelles, inconditionnelles, non discriminatoires et juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires en toutes circonstances.

Le Mouvement souligne que l'ensemble des activités et plans relatifs à l'amélioration des armes nucléaires existantes ou la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires contredisent l'objectif de la réalisation du désarmement nucléaire en tant qu'obligation juridique multilatérale, ainsi que les engagements contractés par les États dotés d'armes nucléaires à cet égard.

Il réaffirme l'importance de l'application par les États dotés d'armes nucléaires des principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité internationale dans toutes les mesures relatives à l'accomplissement de leurs obligations et engagements dans le domaine du désarmement nucléaire.

Il tient à insister sur l'importance de la pleine jouissance par les pays en développement de leur droit inaliénable de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, y compris leur droit souverain de développer un cycle complet de combustible nucléaire au niveau national, à des fins pacifiques, sans discrimination, et de participer de la façon la plus complète possible à l'échange d'équipements, de matières et d'informations scientifiques et technologiques à des fins d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Il insiste à nouveau sur le fait que le meilleur moyen d'aborder les préoccupations relatives à la prolifération est de le faire dans le cadre d'accords négociés sur le plan multilatéral, universels, globaux et non discriminatoires. Les dispositifs de maîtrise de la non-prolifération doivent être transparents et ouverts à la participation de tous les États, et ne doivent pas imposer de restrictions à l'accès aux matières, matériels et technologies à des fins pacifiques nécessaires aux pays en développement.

Il souligne que les questions relatives à la prolifération doivent être réglées par des moyens politiques et diplomatiques. Les mesures et initiatives prises à cet égard doivent l'être dans le cadre du droit international et doivent contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP regrettent que la neuvième Conférence d'examen n'ait pas pu dégager un consensus sur un document final malgré les efforts déployés par les délégations. Cet échec doit nous encourager à intensifier nos efforts pour atteindre l'objectif final du TNP : le désarmement nucléaire. Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP insistent sur l'importance de la réalisation des engagements pris aux Conférences d'examen du Traité de 1995 et 2000, et de la mise en œuvre des plans d'action adoptés par la Conférence d'examen du TNP en 2010 sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Les États membres du Mouvement parties au TNP soulignent en outre que la résolution de 1995 sur

le Moyen-Orient, élément essentiel et partie intégrante de l'ensemble des décisions adoptées sans vote qui ont permis la prorogation indéfinie du TNP en 1995, doit être appliquée sans plus de retard, et ils réaffirment que cette résolution garde toute sa validité jusqu'à ce que ses objectifs soient accomplis.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties au TNP expriment leur profonde déception face au fait que la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, qui devait avoir lieu en 2012, n'a pas été convoquée en dépit de la décision de consensus adoptée à la Conférence d'examen du TNP en 2010. Cela est contraire à la lettre et à l'esprit de la résolution de 1995 et représente une violation de l'accord collectif obtenu à la Conférence d'examen du TNP en 2010. Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties au TNP font valoir que les engagements et obligations contractés à l'égard de cette zone, tels que figurant dans la résolution de 1995 et le Plan d'action de 2010, demeurent valables jusqu'à ce qu'ils soient honorés. Ils s'élèvent fermement contre les entraves dont les organisateurs allèguent qu'elles sont responsables de leur incapacité à organiser la conférence dans les délais impartis.

À cet égard, les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP déplorent qu'Israël soit la seule partie, au Moyen-Orient, ayant refusé de participer à la conférence prescrite par la Conférence d'examen de 2010. Les États membres du Mouvement qui sont parties au TNP appellent à la mise en œuvre intégrale et immédiate de la résolution de 1995 et du Plan d'action de 2010 sur le Moyen-Orient, afin que soit évitée toute répercussion négative sur l'efficacité et la crédibilité du TNP, son processus d'examen de 2015 et le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires dans son ensemble.

À cet égard, le Mouvement rappelle que, dans le document final du Sommet de Téhéran de 2012, les chefs d'État et de gouvernement, tout en appuyant fermement la création Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires au, ont engagé toutes les parties concernées à prendre des mesures urgentes et concrètes en ce sens. Dans l'attente de la création de cette zone, ils ont exigé en outre qu'Israël, seul pays de la région qui n'ait jamais adhéré au TNP ni déclaré son intention de le faire, renonce à posséder des armes nucléaires, adhère au TNP sans conditions préalables et sans plus de retard, place rapidement toutes ses installations nucléaires

sous le régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire et mène ses activités liées aux questions nucléaires conformément au régime de non-prolifération. Ils ont exprimé leur vive préoccupation au sujet de l'acquisition par Israël de capacités nucléaires qui font peser en permanence une menace grave sur la sécurité des États voisins, ainsi que des autres États, ont condamné Israël pour la mise au point et l'accumulation continues d'arsenaux nucléaires, et ont appelé à l'interdiction totale et complète du transfert d'équipement, d'informations, de matières et d'installations, de ressources ou d'engins, et de l'apport d'une assistance, dans les domaines scientifiques et technologiques liés au nucléaire, à Israël.

Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'une volonté politique ferme et réelle s'impose à l'appui du mécanisme multilatéral pour le désarmement, s'agissant en particulier des négociations qui se déroulent durant la Conférence du désarmement, laquelle demeure la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Le Mouvement encourage la Conférence du désarmement à convenir dès que possible d'un programme de travail complet et équilibré de sorte qu'elle puisse sortir de l'impasse où elle se trouve depuis longtemps et commencer ses travaux de fond.

En conclusion, le Mouvement réaffirme son plein appui au travail de la Commission, qui doit s'intensifier en redynamisant la volonté politique nécessaire pour obtenir des résultats probants à même de faire progresser le désarmement et la non-prolifération à l'échelle mondiale.

Le Mouvement des pays non alignés attache une immense importance au point de l'ordre du jour intitulé « Recommandations en vue de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires ». En guise de contribution aux travaux de la Commission du désarmement, il présentera un document de travail au titre de ce point de l'ordre du jour.

**M. Elshandawily (Égypte) (*parle en arabe*) :** Pour commencer, le Groupe des États arabes tient à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies cette année. De même, nous exprimons nos remerciements et sincères félicitations au Royaume du Maroc et à la République du Kazakhstan pour leur présidence des deux Groupes de travail de la Commission.

Le Groupe des États arabes réaffirme le rôle central que joue la Commission du désarmement en tant qu'instance des Nations Unies fondée sur le consensus. Elle a vocation à aborder les questions relatives au désarmement dans le cadre du mandat accordé et défini par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue en 1978.

Le Groupe souligne que garantir la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde sera impossible tant qu'existeront des armes nucléaires et autres armes de destruction massive qui représentent une menace permanente. Il est donc impératif de protéger l'humanité de ces armes. Les amples ressources humaines et financières spécialisées qui ont servi à mettre ces armes au point doivent être plutôt consacrées au développement.

Le Groupe se dit préoccupé par l'impossibilité constante d'enregistrer le moindre progrès en matière de désarmement nucléaire. Nous sommes inquiets de l'incapacité persistante de s'engager à mettre en œuvre la deuxième décision de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, ainsi que les 13 mesures pratiques en faveur du désarmement nucléaire adoptées à la Conférence d'examen du TNP de 2000, et le Plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010.

Dans ce contexte, les États dotés de l'arme nucléaire ont manifestement des réticences à arrêter un calendrier spécifique pour honorer leurs obligations internationales visant à parvenir à l'élimination et au démantèlement complets des armes nucléaires.

Cela étant, et face à l'incapacité d'appliquer la résolution adoptée par consensus à la Conférence d'examen de 2010 du TNP, le Groupe des États arabes a tenté, à la Conférence d'examen de l'an dernier, de mettre fin au blocage en faisant une nouvelle proposition, présentée dans le cadre du document arabe et appuyée par le Mouvement des pays non alignés. Il n'a toutefois pas atteint l'objectif espéré.

Une décision très décevante prise par trois pays, dont deux dotés de l'arme nucléaire – des États dépositaires du Traité – a entravé la réalisation de l'effet escompté. Il s'ensuit que la détermination de ces pays de se conformer au Traité et d'honorer leurs obligations à cet égard amène à s'interroger.

Nous insistons donc que libérer le Moyen-Orient des armes de destruction massive est une responsabilité mondiale, dont le Groupe des États arabes a assumé sa part. La responsabilité en incombe à présent aux autres parties. À défaut, la crédibilité du TNP serait en jeu, et la stabilité du régime de désarmement et de non-prolifération serait compromise. En conséquence, les États membres de la Ligue des États arabes ont décidé de procéder à un examen complet des positions pertinentes et d'élaborer une stratégie arabe visant la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, dans le but de préserver la sécurité régionale.

Par ailleurs, la réunion ministérielle récente de la Ligue des États arabes, tenue le 11 mars, a établi un Comité des sages chargé de passer en revue toutes les politiques arabes relatives à la réglementation des armements et à la non-prolifération et au désarmement nucléaires. Il présentera également un rapport complet, assorti d'une évaluation impartiale et de recommandations et propositions concernant de nouvelles politiques, dans le but d'atteindre les objectifs arabes tout en maintenant la sécurité régionale, compte tenu de l'évolution de la situation et des nouvelles menaces.

L'échec de la dernière Conférence d'examen et les attermoissements des États dotés de l'arme nucléaire qui tardent à s'acquitter de leurs obligations dans le domaine de la non-prolifération nous obligent, en tant que membres de la communauté internationale, à renforcer nos progrès et à redoubler d'efforts sur la voie de l'élimination complète des armes nucléaires.

Les États arabes continueront de contribuer positivement à tous les efforts internationaux visant à la non-prolifération nucléaire, en participant de manière constante et efficace à toutes les instances multilatérales consacrées au désarmement nucléaire comme, récemment, le groupe de travail à composition non limitée qui s'est réuni à Genève pour élaborer des instruments juridiques à même d'instaurer un monde libéré des armes de destruction massive.

Tous les États arabes Membres de l'ONU ont accédé au TNP. Ils ont placé toutes les installations nucléaires sous le contrôle du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, une mesure qu'Israël n'a pas prise jusqu'à présent, malgré toutes les demandes et résolutions internationales pertinentes.

Dans ce contexte, les États arabes soulignent que la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive est considérée comme le quatrième pilier du TNP, tout aussi important que les trois autres piliers du Traité. Des progrès concrets n'ont pas été enregistrés dans ce cadre depuis 1995, alors que la décision de proroger indéfiniment le TNP, adoptée au cours de la même année, reposait sur cette idée.

Des mesures pratiques volontaires de renforcement de la confiance peuvent contribuer à promouvoir la paix et la sécurité aux niveaux national et international. Dans ce contexte, les pays arabes rappellent les directives sur les mesures de confiance adéquates et les moyens de leur mise en œuvre aux niveaux régional et international, qui ont été recommandés par la Commission du désarmement et adoptés par l'Assemblée générale en 1996.

Ainsi, le Groupe des États arabes souligne que l'élimination des armes de destruction massive partout dans le monde constitue l'une des mesures les plus importantes de renforcement de la confiance, d'où l'importance de mettre en œuvre la décision de la Conférence d'examen du TNP de 1995 déclarant le Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Le respect des engagements internationaux contractés volontairement par les pays peut contribuer à renforcer la confiance entre eux. De même, le Groupe souligne l'importance cruciale de mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de renforcer les capacités des États à lutter contre ce phénomène très dangereux, qui fait peser une menace sur le monde entier. Nous soulignons le rôle essentiel que joue l'Instrument international de traçage, visant à réglementer la circulation et l'acquisition de ces armes.

Le Groupe des États arabes espère que la session de la Commission cette année donnera lieu à l'adoption de documents exhaustifs et de consensus, à l'instar des résultats positifs obtenus en 1998 et 1999.

**M. Nduhuura** (Ouganda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique. Monsieur le Président, le Groupe des États d'Afrique tient à vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette session de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe saisit cette occasion pour féliciter les autres

membres du Bureau pour leur élection et rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Fodé Seck, du Sénégal, pour son ardeur au travail en sa qualité de Président de la session de fond de 2015. Il salue les efforts déployés par les Présidents des deux Groupes de travail et se réjouit à la perspective de collaborer avec eux à la présente session et souhaite également remercier le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, de ses observations édifiantes.

Je tiens à informer la Commission que le Groupe des États d'Afrique a nommé M. Bouchaib Eloumni, du Maroc, Vice-Président pour représenter ledit Groupe au sein du Bureau. Le Groupe des États d'Afrique informera le Président quand un Rapporteur aura été nommé.

Le Groupe des États d'Afrique s'associe à la déclaration du Mouvement des pays non alignés, qui a été prononcée par le Représentant permanent de l'Indonésie. Le Groupe exprime son engagement continu en faveur du principe et de la validité de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et souligne que le meilleur moyen de dissiper les préoccupations liées au désarmement et à la prolifération est de conclure des accords universels, complets et non discriminatoires négociés sur le plan multilatéral.

Comme l'a souligné l'ancien Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, la raison pour laquelle le désarmement multilatéral est une nécessité à long terme est que l'ONU doit jouer efficacement son rôle principal qui est d'assurer la paix, la sécurité et la survie de la vie organisée sur notre planète, car le risque de destruction de la vie et de la civilisation humaine persistera aussi longtemps que les armes nucléaires existeront.

Dans ce contexte, le Groupe des États d'Afrique tient à souligner l'importance et la pertinence de la Commission du désarmement en tant que seul organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Par le passé, la Commission du désarmement a considérablement contribué aux délibérations sur le désarmement nucléaire en tant que question de la plus haute priorité mondiale, ainsi que sur les questions liées à la non-prolifération nucléaire, y compris l'adoption de directives, recommandations et déclarations. Toutefois, le Groupe regrette que la Commission n'ait pas pu parvenir à des résultats de fond susceptibles de donner lieu à des recommandations concrètes depuis plus d'une

décennie, suite à l'absence de volonté politique et de positions intransigeantes.

Le Groupe des États d'Afrique appelle de nouveau à des efforts concertés pour faire face à la menace que représentent les armes nucléaires et en vue de leur élimination totale, qui est l'objectif ultime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Groupe réaffirme la nécessité, pour les États dotés d'armes nucléaires, d'appliquer les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité dans le cadre de mesures de désarmement nucléaire. Ce principe demeure essentiel pour promouvoir le respect des obligations énoncées à l'article VI du TNP, conformément aux obligations juridiques multilatérales pertinentes.

Le Groupe souligne à nouveau la nécessité d'universaliser le Traité et d'assurer son application, d'une manière équilibrée et globale, en tenant compte de chacun de ses trois piliers que sont le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il souligne en outre le droit inaliénable des États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément à l'article IV du TNP.

Cette année marque le quarante-sixième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique déplore que la neuvième Conférence d'examen en 2015 n'ait pas pu parvenir à un consensus sur un document final. Cet échec représente une occasion manquée pour les États parties de renforcer le Traité en renforçant véritablement ses trois piliers que sont le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Groupe estime que l'élimination totale des armes nucléaires et une assurance juridiquement contraignante qu'elles ne seront jamais produites à nouveau demeurent la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires. Il tient en outre à souligner qu'en attendant, tous les États non dotés d'armes nucléaires doivent recevoir des assurances juridiques contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires de la part d'États dotés d'armes nucléaires.

Il continue de souligner que la création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue une étape importante vers la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération. À cet

égard, l'une des grandes contributions de l'Afrique a été l'entrée en vigueur, le 15 juillet 2009, du Traité de Pelindaba portant création de la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

Le Groupe rappelle que l'entrée en vigueur du Traité réaffirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires. Le Groupe saisit en outre cette occasion pour encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier, en particulier les États visés au Protocole III, et à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir sa prompte application. Le Groupe considère qu'on concourra ainsi sensiblement à asseoir le statut du Traité et à encourager les efforts en vue d'instaurer des zones exemptes d'armes nucléaires dans les autres régions du monde.

Le Groupe appuie sans réserve l'appel à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Il se redit à nouveau très mécontent que les engagements et obligations énoncés dans la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, ainsi que dans le plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010 relativement à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient ne soient pas encore concrétisés comme convenu. En outre, il exprime sans détour sa vive déception face à l'incapacité d'organiser la conférence prévue sur la création d'une telle zone au Moyen-Orient, qui aurait dû avoir lieu en 2012. À cet égard, la résolution de 1995, qui fait partie intégrante de l'ensemble de mesures et du socle sur lesquels est fondé le consensus dégagé en 1995 sur la prorogation indéfinie du TNP, de même que l'ensemble de mesures prévues dans le plan d'action de 2010 demeurent valides jusqu'à ce qu'une telle zone ait été créée.

Le Groupe des États d'Afrique tient à insister sur l'objectif de la résolution 70/34 de l'Assemblée générale, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », qui s'inscrit pleinement dans le cadre de l'objectif général d'un monde sans arme nucléaire, et appelle à la pleine mise en œuvre de cette résolution. Le Groupe rappelle la nécessité de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau. Il estime en effet qu'une telle conférence donnerait à l'Assemblée générale la possibilité de faire des recommandations concrètes, afin de préserver

la dynamique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale de 2013 et d'intensifier les efforts internationaux pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Dans le sillage du dix-neuvième anniversaire de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), célébré en septembre 2015, le Groupe des États d'Afrique souligne l'importance de parvenir à une adhésion universelle à cet instrument, en gardant à l'esprit les responsabilités particulières des États dotés d'armes nucléaires à cet égard, et d'encourager les États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à signer et ratifier le TICE sans tarder afin qu'il puisse entrer en vigueur.

Les armes nucléaires demeurent les seules armes de destruction massive à ne pas être interdites. Elles continuent de représenter un danger réel pour l'existence de l'humanité et leur emploi constitue une violation de la Charte des Nations Unies, des règles de la civilisation humaine et un crime contre l'humanité. Le Groupe considère toute doctrine justifiant la menace ou l'emploi de ces armes comme inadmissible et injustifiable. Par ailleurs, il rappelle l'avis consultatif de 1996 de la Cour internationale de Justice, qui confirme que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international, y compris du droit international humanitaire (voir A/51/218, annexe).

Dans ce contexte, le Groupe redit une fois encore sa profonde préoccupation face aux conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires. Il rappelle également que toute utilisation d'armes nucléaires constituerait une violation de la Charte des Nations Unies et un crime contre l'humanité, et demande instamment à tous les États, en particulier ceux dotés de l'arme nucléaire, de penser aux conséquences catastrophiques que cela aurait pour l'humanité.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement, non seulement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, mais aussi en tant qu'organe qui devrait œuvrer à briser l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur le désarmement nucléaire. Il renouvelle son appel à ce que la Conférence du désarmement se mette d'urgence d'accord sur un programme de travail global et équilibré. À cet égard, le Groupe accueille avec satisfaction les efforts déployés

par la Conférence en 2014, comme souligné dans son rapport à l'Assemblée générale (A/69/27).

En ce qui concerne la question des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques, le Groupe tient à souligner que, pour contribuer à la paix et à la sécurité internationales, ces mesures doivent être prises dans le plein respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et consacrés par le droit international.

Le Groupe des États d'Afrique tient également à souligner que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre continue de menacer la paix et la stabilité de nombreux pays et de nombreuses régions, en particulier en Afrique. Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre continue d'être une source d'approvisionnement pour les groupes terroristes, d'alimenter la criminalité organisée et de constituer une préoccupation majeure pour les États membres du Groupe.

Désormais entré en vigueur en tant qu'instrument juridiquement contraignant pour le transfert d'armes classiques entre ses États parties, le Traité sur le commerce des armes offre l'occasion de régler certains des problèmes posés par le transfert non réglementé des armes classiques. Le Groupe reconnaît et réaffirme le droit souverain des États d'acquérir, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de conserver des armes classiques pour leurs besoins de légitime défense et de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies. Il appelle à une mise en œuvre équilibrée et objective du Traité afin de protéger les intérêts de tous les États, et pas seulement ceux des grands pays producteurs et exportateurs, et il invite instamment tous les grands vendeurs d'armes à accéder sans tarder au Traité.

Le Groupe entend participer activement à la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui fera suite à la cinquième Réunion biennale organisée en 2014 ainsi qu'à la Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères tenue en 2015. Le Groupe des États d'Afrique continue d'insister sur l'importance d'une mise en œuvre équilibrée, intégrale et efficace du Programme d'action. À cet égard, le Groupe estime que le renforcement des mécanismes de coopération et d'assistance internationales est un élément indispensable

sur lequel il faut se pencher pour garantir la pleine mise en œuvre du Programme.

Le Groupe des États d'Afrique continue de souligner le travail réalisé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique afin de contribuer aux questions de désarmement et de fournir l'assistance requise aux États membres du Groupe des États d'Afrique dans leurs efforts en faveur du désarmement, de la paix et de la sécurité. Le Groupe tient à insister sur la nécessité de continuer à renforcer tous les centres régionaux des Nations Unies pour le désarmement afin qu'ils puissent s'acquitter pleinement de leurs mandats.

Enfin, le Groupe regrette une nouvelle fois que la Commission du désarmement ne soit pas parvenue à faire des recommandations concrètes ou à trouver un consensus au cours de ses trois précédents cycles. Le Groupe des États d'Afrique réaffirme l'importance critique que revêtent la volonté politique et la transparence s'agissant des questions relatives au désarmement et à la sécurité sur le plan international. Le Groupe plaide en faveur d'un dialogue véritable et soutenu alors que nous entamons nos travaux sur les grandes questions, et il espère que des propositions concrètes pourront être faites au service de la paix et de la sécurité de tous.

**M<sup>me</sup> Lodhi** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement. Soyez assuré, ainsi que le Bureau de la Commission du désarmement, de notre plein appui et de notre entière coopération.

De nos jours, la situation internationale en matière de sécurité est extrêmement instable, en raison de la multiplication des conflits et des tensions entre les États et en leur sein. Alors que des différends de longue date n'ont toujours pas trouvé de règlement et restent, dans le meilleur des cas, gelés, certains signes inquiétants pointent vers de nouvelles guerres froides en Europe et en Asie, et l'aggravation des troubles au Moyen-Orient. Parallèlement, dans ma propre région, l'Asie du Sud, les progrès véritables sur la voie de la paix et de la prospérité sont entravés par des élans hégémoniques, souvent attisés et encouragés par des puissances qui n'appartiennent pas à la région mais cherchent à promouvoir leurs propres objectifs géopolitiques.

Ces grandes tendances ont des effets sur le régime et les structures du désarmement. Le consensus mondial

atteint à l'Assemblée générale il y a 38 ans autour de la poursuite du programme de désarmement s'est érodé. Il y a des divergences persistantes quant aux approches pour atteindre les objectifs convenus en matière de désarmement. Les difficultés auxquelles est confronté le mécanisme de désarmement ne sont l'apanage ni de la Commission du désarmement ni de la Première Commission. D'autres composantes du dispositif de maîtrise des armements ne sont pas épargnées par de ces problèmes. L'échec de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) l'an dernier et l'impasse qui persiste à la Conférence du désarmement s'agissant de toutes les questions centrales de son ordre du jour illustrent bien ce sombre tableau.

De nouveaux dangers se profilent à l'horizon pour la sécurité mondiale, dans des domaines tels que l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins hostiles ou des capacités cybernétiques à des fins offensives, ou encore la mise au point et l'utilisation de systèmes d'armes létales autonomes et de drones armés, ainsi que de systèmes hypersoniques classiques de pointe de portée mondiale.

Les efforts déployés pour réglementer les armes nucléaires par des moyens juridiques, normatifs et politiques ne se sont pas montrés à la hauteur de nos attentes. Le nombre d'armes nucléaires a beau avoir diminué depuis la fin de la guerre froide, le rythme de cette réduction est lent et l'ampleur en a été modeste. Les progrès sur la voie du désarmement nucléaire multilatéral se heurtent à la réticence d'une petite poignée d'États dotés de l'arme nucléaire, qui ne sont disposés à renoncer ni à leurs importants arsenaux d'armes nucléaires ni à leurs programmes de modernisation, alors même qu'ils continuent à encourager d'autres États à le faire. Ce double langage n'a fait qu'exacerber le sentiment d'insécurité parmi les autres pays. Plutôt que de s'acquitter de leurs obligations juridiques en matière de désarmement, ces États se consacrent quasi exclusivement à œuvrer à la non-prolifération avec un zèle messianique. Cet écart entre légalité et réalité a entamé la confiance du monde dans le caractère mutuellement bénéfique de ces processus.

Près d'une trentaine d'États parties au TNP qui sont membres d'alliances nucléaires continuent de s'appuyer fermement sur les armes nucléaires, et certains accueillent même des armes nucléaires tactiques sur leur territoire. Ce faisant, ces États encouragent indirectement et implicitement la détention et même l'utilisation des armes nucléaires dans le cadre

des doctrines stratégiques suivies par leur alliance. Alors même que ces États bénéficient d'un parapluie nucléaire, ils appellent les autres à renoncer aux moyens de se défendre en dépit des menaces réelles, et souvent grandissantes, qui pèsent sur leur sécurité. Certains de ces États ont également noué des accords de coopération nucléaire discriminatoires et contribué à l'octroi de dérogations, dans un renoncement déplorable aux principes de non-prolifération proclamés de longue date.

Le deux poids, deux mesures est également manifeste dans le domaine des armes classiques. Tout en professant un respect strict de normes responsables en matière de transferts d'armes, certains de ces États continuent de fournir un nombre toujours plus grand d'armes classiques dans notre région, ce qui aggrave l'instabilité en Asie du Sud. Ces politiques et actions sont de toute évidence motivées par des considérations stratégiques, politiques et commerciales intéressées. Il demeure tristement paradoxal que les armes qui déclenchent et alimentent les conflits viennent de zones ou de régions qui, pour leur part, jouissent de la paix. Quatre pays seulement sont à l'origine des deux tiers de l'ensemble des exportations d'armes dans le monde, tandis que les principaux importateurs sont les pays en développement, essentiellement ceux du Moyen-Orient, d'Asie et d'Afrique. Sans surprise, cette dichotomie a créé un sentiment général de déception et de consternation au sein de la communauté internationale, y compris dans mon propre pays. Nombreux sont ceux qui estiment, en conséquence, que le plaidoyer de ces États en faveur d'un monde sans armes nucléaires et de normes strictes applicables aux transferts d'armes n'est qu'un discours creux.

Les progrès sur la voie du désarmement nucléaire sont également ralentis et entravés par ceux qui souhaitent détourner l'attention de la Conférence du désarmement vers des mesures partielles de non-prolifération, telles que le traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Un tel traité, discriminatoire par nature et qui n'aborde pas la question des stocks existants de matières fissiles, porterait atteinte à la sécurité de certains États, alors qu'il n'aurait aucune conséquence pour ceux qui détiennent les stocks les plus importants de matières fissiles.

Certaines délégations prétendent qu'un traité d'interdiction des matières fissiles plafonnerait le nombre d'armes nucléaires, or ce n'est pas le cas. Les raisons sont évidentes : les vastes stocks de matières

fissiles, associés à une production toujours non garantie pour des usages civils et à des fins militaires non explosives, constituent une réserve disponible de matières fissiles susceptible d'être militarisée à volonté. Aucune disposition du traité que privilégient ces États n'empêcherait une augmentation quantitative ou qualitative des armes nucléaires. Le Pakistan ne peut donc pas appuyer un traité inique qui aurait des implications directes pour sa sécurité nationale.

Mon pays est un État nucléaire responsable. Notre politique nucléaire est définie par l'évolution de la dynamique en matière de sécurité en Asie du Sud. Notre capacité nucléaire est axée sur le maintien de notre sécurité et sur la légitime défense, en fonction d'une dissuasion minimale crédible. Comme l'a déclaré le Premier Ministre de mon pays, M. Nawaz Sharif, devant l'Assemblée générale l'an dernier :

« Le Pakistan n'aspire ni ne prend part à une course aux armements en Asie du Sud. Toutefois, nous ne pouvons pas ne pas voir l'évolution de la situation en matière de sécurité et l'accumulation des armes dans notre région, qui nous obligent à prendre des mesures essentielles pour préserver notre sécurité. » (*voir A/70/PV.19, p. 45*).

Le Premier Ministre a également souligné que

« [l']Asie du Sud a besoin de stabilité stratégique, et cela nécessite un dialogue sérieux si l'on veut parvenir à la retenue dans le domaine nucléaire, à l'équilibre dans celui des armes classiques et au règlement des conflits. » (*ibid.*)

Le Pakistan a toujours appuyé les objectifs du désarmement nucléaire et d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ces objectifs doivent être poursuivis dans le cadre de la conclusion d'une convention universelle, non discriminatoire et vérifiable sur les armes nucléaires au sein de la Conférence du désarmement.

Le Pakistan partage les inquiétudes et les anxiétés relatives aux conséquences humanitaires des armes nucléaires. C'est la raison pour laquelle nous avons pris part et contribué aux trois conférences sur ce sujet. Nous comprenons et partageons également le sentiment de frustration ressenti par les États non nucléaires devant la lenteur avec laquelle les puissances nucléaires s'acquittent de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire.

Dans le même temps, mon pays estime que le sujet des armes nucléaires, certes pertinent et important,

ne saurait être réduit exclusivement à sa dimension humanitaire. Il est important de prendre en compte les circonstances et les motivations propres à chaque État détenteur de ces armes. Dans le cas du Pakistan, notre sécurité a été gravement compromise par l'introduction d'armes nucléaires dans notre région. Nous n'avions donc pas d'autre choix que d'acquérir des capacités de dissuasion nucléaire crédibles pour y faire face et nous défendre.

Plusieurs régions du monde ont bénéficié de l'application de principes, directives et mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Ces mesures ont fait la preuve de leur efficacité au fil des années, à l'échelle régionale et sous-régionale. Il s'agit de mesures importantes puisqu'elles sont susceptibles d'aboutir à la création de conditions favorables au règlement pacifique des différends internationaux et de faciliter le règlement d'une situation qui pourrait, à défaut, générer des tensions et des frictions au niveau international.

Les mesures de confiance revêtent une importance particulière dans le contexte de l'Asie du Sud. Toutefois si aucun progrès n'est fait pour éliminer les causes profondes de la méfiance et des différends entre les États, l'utilité des mesures de confiance ira en s'amenuisant. Elles ne peuvent servir ni de substitut ni de condition préalable à des mesures en faveur du règlement politique négocié d'un différend. Le Pakistan appuie l'élaboration de mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Cela reste l'une des questions inscrites traditionnellement à l'ordre du jour de la Commission du désarmement. La délégation pakistanaise a contribué de manière constructive aux délibérations à ce sujet au cours de la dernière décennie, et elle continuera de le faire.

Les défis qui se posent au dispositif mondial de sécurité ainsi qu'au programme et au mécanisme de désarmement font que nous devons adopter une démarche fondée sur la coopération afin de retrouver le consensus auquel les États avaient abouti à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Voilà plus d'une décennie que le Pakistan présente des propositions visant à rétablir ce consensus international. Même si nous savons que cela ne se fera pas du jour au lendemain ni facilement, la Commission, en tant qu'organe délibérant à composition universelle, peut jouer un rôle important afin de nous rapprocher de ce consensus. Un pas important en ce sens a été franchi la semaine

dernière lorsque le Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement s'est réuni pour examiner les objectifs et l'ordre du jour d'une telle session. Une convocation rapide de cette session peut nous permettre de surmonter l'impasse actuelle dans le domaine du désarmement, en revitalisant le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir la sécurité mondiale et de concrétiser les aspirations à un monde exempt d'armes nucléaires, et d'autres armes non classiques et classiques perfectionnées.

**M. Elshandawily (Égypte) (*parle en anglais*) :**  
Je reprends la parole pour faire une déclaration à titre national. J'essayerai d'être bref.

Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la session de fond de cette année de la Commission du désarmement et vous remercier des efforts que vous déployez dans le cadre de cette instance importante. De même, j'adresse nos félicitations aux autres membres du Bureau pour leur élection et félicite le Kazakhstan et le Maroc, qui président les deux groupes de travail de la Commission. Le Bureau peut compter sur l'appui et la coopération de ma délégation. Je voudrais également indiquer que l'Égypte s'associe aux positions exprimées dans les déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique.

Cette année est particulièrement importante pour la Commission, car la présente session se tient après l'élan sans précédent imprimé par la dernière session de la Première Commission à cette soixante-dixième session de l'Assemblée générale et par ses résultats. Par conséquent, il importe au plus haut point de parvenir cette année à un consensus sur un document final portant sur le fond si nous voulons préserver la pertinence de la Commission au sein du mécanisme multilatéral pour le désarmement, notamment face à l'incapacité persistante des cycles précédents de la Commission, depuis 1999, à adopter un projet de rapport. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires et les principaux exportateurs d'armes à faire montre de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un document final de fond sur les deux grandes questions dont la Commission est saisie et permettre à la Commission de donner toute la mesure de son potentiel en faveur de la cause du désarmement.

Je voudrais commencer par le Groupe de travail I, qui s'est penché sur les recommandations visant à réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires. Le point de départ en la matière devrait être la mise en œuvre de la résolution 69/58, relative au suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, tenue le 26 septembre 2013. Cette résolution demeure une feuille de route pour l'élimination totale des armes nucléaires. La Commission du désarmement doit être prête à jouer le rôle qui est le sien et à débattre de la mise en œuvre de cette feuille de route, notamment en ce qui concerne les éléments d'une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction.

L'Égypte se félicite de la dynamique actuelle concernant les conséquences humanitaires des armes nucléaires et l'incompatibilité de leur emploi avec le droit international humanitaire. Nous appuyons les appels lancés en faveur de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires. À cet égard, les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière pour éviter tout risque de catastrophe.

L'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est une étape indispensable pour parvenir à un désarmement nucléaire général et complet. La création rapide de zones exemptes d'armes nucléaires imprime un élan aux efforts visant à atteindre l'objectif plus large de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La communauté internationale a reconnu en particulier l'urgence que revêt la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Pourtant, en dépit de ces appels répétés et de l'appui mondial écrasant en faveur de la création de cette zone, la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, qui est une partie intégrante et essentielle de l'ensemble de décisions ayant permis la prorogation indéfinie du TNP en 1995, est restée lettre morte. Cette résolution demeure valide tant que ses objectifs n'auront pas été atteints et, par conséquent, elle doit être mise en œuvre sans plus tarder. La session de la Commission du désarmement fournit à la communauté internationale une excellente occasion de réaffirmer sa volonté de remettre ce processus sur les rails. Elle nous offre un cadre approprié pour réfléchir à la façon de

sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons et pour rétablir la crédibilité et la pertinence du processus d'examen du TNP, voire du Traité lui-même.

Les travaux du Groupe de travail II de la Commission du désarmement sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ont gagné en importance. En contribuant au débat sur les mesures de confiance, la Commission du désarmement permettra de s'attaquer à des questions de la plus haute importance liées aux armes classiques, notamment la question cruciale du trafic des armes légères et de petit calibre. Nous n'avons cessé de demander que les éléments suivants soient pris en compte dans le cadre de toutes les mesures de confiance. Premièrement, la surproduction et l'accumulation sans cesse croissante des stocks d'armes classiques, qui se trouvent entre les mains des principaux exportateurs et producteurs d'armes, doivent faire l'objet d'une surveillance internationale. Deuxièmement, une responsabilité internationale mutuelle, qui est la seule garantie contre une exploitation abusive du déséquilibre actuel entre les principaux producteurs d'armes et le reste du monde, est nécessaire. Troisièmement, il faut éliminer les menaces prolongées à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, il n'existe pas de menace plus grave à la paix et à la stabilité, au droit international, au droit international humanitaire, au droit international des droits de l'homme et aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies que les crimes d'agression et d'occupation étrangère perpétrés à l'aide d'arsenaux d'armes classiques pour menacer et dominer les peuples et les priver de leurs droits les plus fondamentaux. En élaborant ces mesures de confiance, la Commission du désarmement permettra de préciser le sens traditionnel de ce terme, contribuant ainsi sur le plan conceptuel au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

L'Égypte est prête à contribuer de manière constructive aux travaux de la Commission pour que les deux Groupes de travail parviennent à des résultats équilibrés qui reflètent les intérêts de tous les États. Nous ne doutons pas que vous saurez, Monsieur le Président, diriger les débats pour que ce cycle soit couronné de succès.

**M<sup>me</sup> Wood** (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement à sa session de 2016. L'Australie est très heureuse de voir un pays voisin assumer ce rôle important.

C'est un honneur pour moi que de prendre la parole devant la Commission au nom de l'Australie.

Plus que jamais, il importe que la Commission du désarmement joue le rôle fondamental qui est le sien en tant qu'organe subsidiaire délibérant de l'Assemblée générale, compte tenu de la nécessité de poursuivre les discussions lancées à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015 et à la Première commission pour faire avancer la cause du désarmement. Nous devons également garder à l'esprit les discussions en cours cette année à New York au sein du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et à Genève au sein du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, ainsi que les conclusions du Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu récemment à Washington.

On a beaucoup parlé de polarisation s'agissant des questions liées à la non-prolifération et au désarmement nucléaires après la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 et la session de la Première Commission. Cependant, nous ne devons pas oublier que nous poursuivons un objectif commun. La communauté internationale partage l'objectif général d'un monde pacifique et sûr, exempt d'armes nucléaires. Il est possible que les États aient des divergences de vues sur les moyens d'atteindre cet objectif et sur l'ordre dans lequel cela doit être fait, mais en fin de compte, la communauté internationale doit se concentrer non pas sur les divergences mais sur les points de convergence, en identifiant des éléments de base concrets et pratiques permettant de parvenir à cet objectif commun.

Avec l'ajout de la Norvège aujourd'hui, l'Australie, de concert avec 24 pays, a le plaisir de soumettre à la Commission du désarmement un document relatif à une approche graduelle. Ce document souligne qu'en réalité, il n'existe pas de solution permettant d'atteindre à court terme l'objectif d'un désarmement nucléaire véritable, vérifiable et irréversible. Ce n'est qu'en nous en attaquant à la fois aux aspects sécuritaires et humanitaires de l'armement nucléaire que nous pourrions prendre graduellement les mesures nécessaires au renforcement de la sécurité pour tous et garantir les meilleures

chances de débarrasser le monde des armes nucléaires. Tout processus susceptible de déboucher sur un monde exempt d'armes nucléaires sera nécessairement inclusif. Les États, dotés ou non d'armes nucléaires aux termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, doivent coopérer et jouer un rôle essentiel. En outre, tous les États possédant des armes nucléaires doivent participer, et pas uniquement les cinq États dotés d'armes nucléaires aux termes du TNP.

Le document relatif à une approche graduelle reprend de nombreux éléments centraux du projet de document présenté par le Kazakhstan en tant que Président du Groupe de travail I, notamment la nécessité impérieuse de l'entrée en vigueur d'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et de l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires; une plus grande transparence de la part des États dotés d'armes nucléaires; la réduction du risque d'utilisation accidentelle ou non autorisée des armes nucléaires; la revitalisation des mécanismes de désarmement, y compris la Conférence du désarmement; le renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires; la nécessité de poursuivre les négociations entre les États dotés d'armes nucléaires, qu'elles soient bilatérales, plurilatérales ou multilatérales, pour réduire les arsenaux; et le rôle important de l'éducation en matière de désarmement.

Cette année marque le vingtième anniversaire de l'ouverture du TICE à la signature. Le Traité a été un instrument très efficace de coopération internationale, qui a permis d'établir une norme mondiale contre les essais. Toutefois, les moratoires volontaires sur les essais nucléaires ne sauraient se substituer à un engagement permanent et juridiquement contraignant en faveur de l'arrêt des essais nucléaires et de toutes les autres explosions nucléaires. Cet objectif ne pourra être atteint que grâce à l'entrée en vigueur du Traité.

En ce qui concerne les armes classiques, il est important de saluer les principaux progrès réalisés, notamment la convocation, l'an dernier, de la première Conférence des États Parties au Traité sur le commerce des armes. L'Australie continue d'œuvrer en faveur de l'universalisation du Traité. Nous souhaitons la bienvenue à la Grèce, au Lesotho et au Pérou en tant que nouveaux États Parties. L'Australie continuera de travailler en étroite collaboration avec les États de sa région, l'Indo-Pacifique, afin de mieux faire connaître le Traité sur le commerce des armes et d'encourager d'autres signatures et ratifications.

La sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra en juin, offrira aux États Membres l'occasion d'envisager des synergies entre les États autour du Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre et du Traité sur le commerce des armes. L'Australie a été un solide partisan de mesures pratiques visant à réglementer le commerce des armes classiques, et nous continuerons d'aider les États à respecter et à mettre en œuvre des mesures bien ciblées et réalistes.

Nous attendons avec intérêt de contribuer activement aux débats à venir.

**M. Abdrakhmanov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre conduite avisée et à vous exprimer mon plein appui. Je remercie également les membres du Bureau et le personnel du Secrétariat de leurs services dévoués à la présente session et aux sessions précédentes. Ma délégation tient à remercier tout particulièrement le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, S. E. M. Kim Won-soo, et sa très compétente équipe de leur excellente gestion et du grand soutien qu'ils ont apporté au Kazakhstan dans ses activités de plaidoyer en faveur du désarmement.

Il ne fait aucun doute que nous devons sortir de l'impasse dans laquelle est engluée la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies depuis 1999 et redynamiser l'efficacité du dispositif pour le désarmement. Nous devons nous attaquer aux nombreuses nouvelles menaces auxquelles nous faisons face aujourd'hui et améliorer les méthodes de travail de la Commission pour consolider les acquis et s'adapter à l'évolution de la situation et des enjeux politiques. Nous notons avec un profond regret que les entités du mécanisme pour le désarmement ne se sont pas acquittées de leur mandat depuis 20 ans. Nous espérons que cette situation changera bientôt. Aussi voudrais-je présenter diverses mesures audacieuses et novatrices pour atteindre les objectifs souhaités en vue de parvenir à un monde sûr.

Sur les questions nucléaires, ma délégation tient à préciser les points suivants. Depuis les premiers jours de son indépendance, le Kazakhstan attache la plus grande importance au désarmement, à la non-prolifération et à la sûreté nucléaires. La menace de l'emploi d'armes nucléaires par des acteurs étatiques et non étatiques demeure un enjeu majeur pour l'humanité aujourd'hui.

Aussi devons-nous saisir toutes les occasions qui s'offrent à nous pour bâtir un monde exempt d'armes nucléaires. Nous reconnaissons le rôle essentiel joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en tant que principale structure internationale chargée de définir les objectifs et les principes, et nous la félicitons d'avoir fédéré les efforts internationaux en vue d'assurer la sécurité nucléaire.

Les Sommets sur la sécurité nucléaire jouent eux aussi un rôle non négligeable et appuient l'AIEA dans l'atteinte de cet objectif commun. Le Président kazakh a participé aux quatre Sommets, et nous remercions le Gouvernement des États-Unis et le Président Barack Obama d'en avoir lancé l'initiative. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre des recommandations formulées aux Sommets qui se sont tenus à Washington, à Séoul, à La Haye et de nouveau à Washington la semaine dernière renforcera grandement la sécurité nucléaire dans le monde. Nous ne ménagerons aucun effort pour les appliquer.

L'une des déclarations clefs présentées lors du quatrième Sommet par les dirigeants de mon pays a été la position selon laquelle, malgré les progrès considérables réalisés s'agissant des résultats des Sommets, les objectifs définis dans le cadre de cette initiative, de manière générale, ne sont pas pleinement mis en œuvre. Il est par conséquent nécessaire d'envisager la poursuite de ces sommets afin de réduire plus encore les menaces à la sécurité nucléaire. En conséquence, au Sommet de la semaine dernière, le Kazakhstan a présenté un document fondamentalement nouveau, intitulé « Manifesto : The World. The Twenty-First Century ». Ce texte traduit l'extraordinaire actualité de la question de la guerre et de la paix, face notamment à la menace de l'apocalypse nucléaire qui pourrait avoir lieu si la communauté internationale ne parvient pas à promouvoir et obtenir l'interdiction totale des armes nucléaires. Je pense que ce document sera mis à la disposition des délégations par le biais du portail PaperSmart ou d'autres moyens de communication.

Prenant la parole à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, en septembre dernier, le Président Nursultan A. Nazarbayev a exhorté la communauté internationale à faire en sorte

« que l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires soit l'objectif principal de l'humanité au XXI<sup>e</sup> siècle. » (A/70/PV.13, p. 52)

En conséquence de quoi, le Kazakhstan a présenté la résolution 70/57, intitulée « Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires », qui a été adoptée le 7 décembre 2015 et que la majorité des États Membres de l'ONU ont appuyée. Nous leur en sommes reconnaissants. La Déclaration énonce les principes et objectifs de base du désarmement nucléaire et demande instamment que des mesures audacieuses soient prises, y compris l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant pour interdire et détruire toutes les armes nucléaires. Mon pays appelle donc à la création d'un mouvement mondial anti-armes nucléaires visant au désarmement nucléaire.

Compte tenu de la nécessité de prendre des mesures supplémentaires pour discuter des questions de désarmement nucléaire, le Kazakhstan a appuyé la création du Groupe de travail à composition non limitée pour faire avancer le processus de négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et a participé à ses réunions. Nous estimons que cette entité ne remplace nullement la Conférence du désarmement ou la Commission du désarmement. Toutefois, le Groupe de travail bénéficie d'une majorité absolue de supporters, et par conséquent le potentiel qu'il représente ne peut être ignoré. Nous invitons les États dotés de l'arme nucléaire à participer à ce dialogue.

Nous allons également œuvrer à la conclusion d'une convention globale sur les armes nucléaires interdisant ces dernières et prévoyant leur destruction de manière irréversible et vérifiable, selon un calendrier précis. Nous voyons aussi d'un œil favorable l'initiative en faveur d'un traité d'interdiction des armes nucléaires. Toutefois, une simple interdiction ne suffit pas à réaliser le désarmement nucléaire. Il faut une approche intégrée. C'est pourquoi nous appuyons les efforts visant à rapprocher les différentes positions concernant le désarmement nucléaire.

Mon pays est pour le démarrage rapide des travaux en vue d'élaborer un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires afin de rendre le processus de désarmement irréversible et de réduire au minimum les risques que des matières nucléaires ne tombent entre les mains des terroristes. Cela ne doit toutefois pas être une condition pour l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement et c'est donc pourquoi nous avons appuyé la création du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles

de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négociateur, auquel un de nos experts a participé. Les recommandations du Groupe d'experts constituent un outil solide pour les délibérations de fond à venir.

Les zones exemptes d'armes nucléaires couvrent désormais l'ensemble de l'hémisphère sud. Les 116 États appartenant à ces zones représentent la majorité des États Membres de l'ONU. Nous sommes pour l'expansion de ces zones à l'avenir, et notamment pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous appuyons la proposition d'organiser des réunions annuelles, à New York, des représentants de toutes les zones exemptes d'armes nucléaires. Ma délégation a le plaisir d'annoncer aux membres que le Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, ou Traité de Semipalatinsk, a d'ores et déjà été ratifié par le Royaume-Uni, la Chine, la Russie et la France. Nous espérons que les États-Unis mèneront rapidement à bien leur procédure de ratification.

Mon gouvernement condamne les essais nucléaires et les tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée cette année. Aussi nous sommes-nous portés coauteurs de la résolution 2270 (2016) du Conseil de sécurité, adoptée le 2 mars. Au récent Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu à Washington, le Président kazakh Nazarbayev et le Premier Ministre japonais Shinzo Abe, en leur qualité de Coprésidents en exercice de la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ont publié une déclaration conjointe dans laquelle ils condamnaient les essais nucléaires réalisés par la République populaire démocratique de Corée et appelaient au respect intégral des résolutions pertinentes du Conseil, ainsi qu'à l'adoption d'urgence de mesures de dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Le 27 août 2015, l'AIEA et le Kazakhstan ont signé un accord sur en vue de l'établissement d'une banque d'uranium faiblement enrichi au Kazakhstan. Cette banque, qui sera gérée par le Kazakhstan, servira de réserve d'uranium faiblement enrichi pour les États membres de l'AIEA éligibles. La mise en place de cette banque va contribuer à garantir un accès non discriminatoire au combustible nucléaire et à renforcer

le régime de non-prolifération, réduisant par là-même les risques nucléaires.

Étant donné les limites de temps, je me contenterai d'évoquer quelques-unes des autres questions inscrites à notre ordre du jour, notamment les questions non nucléaires sur lesquelles nous avons également plusieurs observations fondamentales à faire.

Plus tôt cette année, nous avons assisté à l'achèvement du processus de destruction de toutes les armes chimiques retirées de Syrie, conformément aux dispositions de la Convention sur les armes chimiques. Nous sommes toutefois préoccupés par la possibilité que des terroristes emploient des armes chimiques ou des agents chimiques en Syrie. Dans ce contexte, nous trouvons utile l'initiative russe en faveur de la conclusion d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique.

La huitième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, cette année, sera l'occasion de prendre des mesures importantes pour consolider plus avant la Convention. En juin, Astana accueillera un séminaire régional pour les pays d'Europe orientale sur les préparatifs de la Conférence d'examen. En outre, il faut absolument que la cinquième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques (CCAC), qui aura lieu cette année, propose des solutions concrètes. Le Kazakhstan a signé la CCAC et ses protocoles I, III et IV, et nous avons également décidé d'adhérer aux protocoles II et V.

L'année dernière, nous avons pris part aux réunions d'experts sur les systèmes d'armes létales autonomes, organisées sous les auspices de la CCAC, et nous participerons de nouveau aux réunions d'experts qui auront lieu en avril à Genève. Nous considérons que l'interdiction de ces systèmes n'est possible que dans le cadre d'un contrôle global et strict.

Le Kazakhstan a décidé d'accéder au Traité sur le commerce des armes et entreprend actuellement les procédures nationales pertinentes.

Nous appuyons pleinement la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Il faut mettre un coup d'arrêt véritable

au commerce illicite de ces armes qui tuent 2 000 civils innocents chaque jour. Nous appelons les États Membres à présenter des rapports réguliers au Registre des armes classiques et à appuyer l'Instrument international de traçage, afin de renforcer ces outils extrêmement précieux pour surveiller le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Dans un monde interconnecté et interdépendant, la paix est indispensable au développement, et vice versa, si l'on veut atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale). Le désarmement et la non-prolifération doivent par conséquent avancer en parallèle avec les autres processus mondiaux, comme ceux relatifs à la réduction de la pauvreté, au développement inclusif, à l'état de droit, aux changements climatiques et autres. À cet égard, l'une des pièces maîtresses d'un monde plus sûr pourrait être l'initiative par laquelle le Kazakhstan a proposé que chaque pays verse 1 % de son budget de la défense au Fonds pour la réalisation des objectifs du développement durable. C'est pourquoi nous sommes profondément préoccupés par la décision prise par un certain nombre de pays de premier plan de consacrer des investissements massifs à la modernisation de leurs arsenaux nucléaires.

Les efforts menés à l'échelle de tout le système des Nations Unies et les efforts régionaux en matière d'aide publique au développement, ainsi que ceux des organisations internationales et de la société civile contribuent à la notion d'unité d'action des Nations Unies, alliant initiatives de développement et de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération aux niveaux national, sous-régional et régional, afin d'améliorer globalement la sécurité dans le monde.

Mon pays est déterminé à contribuer pleinement à briser l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement afin qu'il serve de nouveau de manière viable la paix et la stabilité collectives.

**M. Varma** (Inde) (*parle en anglais*) : La délégation indienne vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la session de 2016 de la Commission du désarmement, et vous assure de son entière coopération. Nous tenons également à féliciter les Présidents des deux Groupes de travail, M. Kairat Abdrakhmanov, du Kazakhstan, et M. Bouchaib Eloumni, du Maroc, des efforts assidus qu'ils ont déployés tout au long de l'année dernière et pendant la période intersessions. Nous remercions par ailleurs le

Haut-Représentant pour les affaires de désarmement de l'importante déclaration qu'il a prononcée aujourd'hui, et notamment d'avoir insisté sur la nécessité que la Commission du désarmement aille de l'avant, en particulier en ce qui concerne l'inscription d'une troisième question à son ordre du jour.

Nous nous associons à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Commission, seul organe délibérant spécialisé à composition universelle du mécanisme de désarmement en trois volets mis en place par le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2), a à son actif l'adoption de nombreuses directives et recommandations. Bien que nous partagions le sentiment de déception général face au fait que la Commission a été incapable d'adopter des directives de consensus depuis 1999, nous estimons que les difficultés actuelles rencontrées par la Commission ne sont pas tant liées à des défauts intrinsèques du mécanisme qu'au manque de volonté politique de certains États Membres de s'investir en faveur de décisions multilatérales.

Instance de dialogue et de coopération, la Commission peut jouer un rôle important en faveur de la réduction des tensions et du renforcement de la confiance, pour peu que les États Membres s'y investissent. Cela ne veut pas dire que la Commission ne doit pas faire plus pour améliorer son fonctionnement, notamment en tenant des débats ciblés et orientés sur les résultats sur les questions inscrites à son ordre du jour. Nous estimons qu'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement représente l'enceinte appropriée pour procéder à un examen complet et approfondi du mécanisme de désarmement.

Dans l'allocution qu'il a prononcée au Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Washington la semaine dernière, le Premier Ministre Modi a souligné que l'Inde demeure attachée au désarmement et à la non-prolifération nucléaires à l'échelle mondiale. Nous sommes favorables à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, qui est un élément à part entière de notre engagement à lutter contre les changements climatiques. La sécurité nucléaire demeurera une priorité pour l'Inde.

L'Inde accorde la priorité à un désarmement nucléaire mondial, non discriminatoire et vérifiable et à l'élimination totale des armes nucléaires selon un

calendrier précis. L'Inde estime qu'un multilatéralisme véritable s'impose pour renforcer la confiance entre tous les États, qu'ils soient dotés ou non de l'arme nucléaire, et qu'il faut intensifier le dialogue pour rapprocher les points de vue divergents afin d'aller dans le sens de la volonté de la communauté internationale en faveur de la poursuite des négociations en vue du désarmement nucléaire. C'est pourquoi l'Inde a appuyé la proposition présentée par le Mouvement des pays non alignés visant à ce que la Conférence du désarmement entame des négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires. Nous avons également demandé à tous les États dotés de l'arme nucléaire de réaffirmer clairement leur attachement à l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires et de se mettre d'accord sur un processus graduel étayé par un engagement universel en faveur de l'élimination des armes nucléaires à l'échelle mondiale. L'Inde a en outre appelé à un dialogue constructif entre tous les États dotés d'armes nucléaires afin de renforcer la confiance et de réduire l'importance de ces armes dans les doctrines relatives aux affaires internationales et à la sécurité.

Les projets de résolution présentés par l'Inde à la Première Commission – sur une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires et sur la réduction du danger nucléaire – ont reçu l'appui d'un grand nombre d'États Membres. Sans remettre en question la priorité accordée au désarmement nucléaire, l'Inde est également favorable au démarrage, à la Conférence du désarmement, des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, sur la base du mandat convenu. L'Inde a également appuyé la résolution 70/57 parrainée par le Kazakhstan et intitulée « Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires ». Elle a été le seul État doté de l'arme nucléaire à le faire.

En ce qui concerne l'autre question inscrite à l'ordre du jour de la Commission, à savoir les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, dans le passé, la Commission a formulé des directives très utiles sur cet aspect. Il convient de faire fond sur les discussions utiles menées l'an dernier pour aplanir les différends qui subsistent. À notre avis, le renforcement de la confiance doit se faire au moyen d'un processus graduel, qui évolue à un rythme acceptable pour tous les États concernés. Les mesures de confiance doivent être adoptées à l'initiative et avec l'accord des États concernés. Dans l'élaboration des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes

classiques, nous pourrions tirer parti des directives formulées par la Commission du désarmement en la matière et entérinées par l'Assemblée générale à sa quarante et unième session.

Nous sommes favorables à ce que la Commission du désarmement sollicite l'avis de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) sur des questions spécifiques d'intérêt commun inscrites à notre ordre du jour et à ce qu'elle fournisse des ressources suffisantes à l'UNIDIR pour mener ces études.

En ce qui concerne l'inscription éventuelle d'une troisième question à l'ordre du jour, mentionnée par le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement dans sa déclaration, l'Assemblée générale, à sa soixante-neuvième session, a demandé à la Commission de garder à l'esprit la proposition d'inscription d'un troisième point à son ordre du jour. Bien que notre priorité demeure la question du désarmement nucléaire, nous ne nous opposerons pas à un accord sur l'inscription d'une troisième question, surtout si elle permet d'accroître les chances de parvenir au consensus et d'aider la communauté internationale à relever efficacement les nouveaux défis qui se présentent dans le domaine du désarmement.

Étant donné qu'il s'agit de la deuxième année du cycle triennal en cours, nos travaux vont être importants pour préparer le terrain à l'adoption de recommandations de fond à la fin du cycle, l'année prochaine. Nous nous réjouissons à la perspective d'un échange de vues approfondi sur tous les aspects relatifs aux deux points de l'ordre du jour. Vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur le plein appui et l'entière coopération de la délégation indienne.

**M. Dabbashi** (Libye) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement à sa session de 2016. Je félicite également les autres membres du Bureau.

La Libye s'associe aux déclarations qui ont été faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique et par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes.

La Commission du désarmement est l'une des plus anciennes composantes du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Elle a été créée

en tant qu'organe délibérant pour traiter des questions relatives au désarmement multilatéral. Au fil des ans, la Commission a élaboré diverses directives et recommandations et est parvenue à un consensus sur toute une série de questions importantes. Toutefois, la Commission se trouve dans une impasse depuis plus d'une décennie, en raison de l'absence de confiance, de souplesse et de volonté politique suffisante de la part des États Membres. La Libye espère sincèrement la fin de ce statu quo afin que nous puissions obtenir des succès concrets au cours de la présente session.

En dépit des efforts déployés ces dernières décennies dans le domaine du désarmement, le risque d'emploi d'armes nucléaires subsiste. Il ne fait aucun doute que le désarmement nucléaire demeure une grande priorité et un engagement politique multilatéral. L'interdiction et l'élimination des armes nucléaires grâce à la conclusion d'un accord juridiquement contraignant à cette fin constituent la seule garantie fiable contre leur emploi ou la menace de leur emploi. À cet égard, la Libye exprime sa profonde préoccupation face à l'absence de progrès dans la concrétisation des engagements relatifs au désarmement nucléaire et face au non-respect par les États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations d'éliminer totalement les arsenaux, les armes et les vecteurs, au titre des engagements juridiques qu'ils ont contractés, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et aux obligations relatives au désarmement nucléaire définies dans le cadre des Conférences d'examen du TNP de 1995, de 2000 et de 2010. Nous soulignons que ces obligations et ces engagements demeurent valides jusqu'à leur pleine mise en œuvre.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient, est l'une des tâches prioritaires qui contribueraient grandement à la réalisation du désarmement nucléaire complet. Une lueur d'espoir est apparue après le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2010 lorsqu'un document final a été adopté, en particulier la partie concernant l'appui à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Néanmoins, depuis lors, nous sommes allés de déception en déception, de la non-convocation d'une conférence sur cette question en 2012 au grave revers concernant le document final de la Conférence d'examen du TNP de l'an dernier. À cet égard, nous rappelons que le TNP repose sur un accord entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas

dotés. Ces derniers se sont engagés à ne pas acquérir d'armes nucléaires, tandis que les premiers ont promis de tout mettre en œuvre pour détruire et éliminer leurs arsenaux nucléaires. Toutefois, le problème qui se pose dans cette équation, ainsi que l'impasse dans laquelle nous nous trouvons actuellement et l'incapacité de réaliser quelque progrès tangible que ce soit sur le désarmement nucléaire conduisent les États non dotés de l'arme nucléaire à s'interroger sur le sérieux et l'efficacité du TNP. Cela pourrait les amener à envisager de nouvelles politiques pour trouver d'autres solutions qui permettraient d'instaurer et de préserver la sécurité pour tous les pays.

La Libye se déclare vivement préoccupée par les incidences humanitaires catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires. Nous insistons sur le fait que tous les États sont tenus de se conformer au droit international, y compris le droit international humanitaire. La Libye souligne la nécessité et l'importance d'engager des négociations pour parvenir à une convention globale sur les armes nucléaires interdisant l'acquisition, la modernisation, la fabrication, la détention, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Cette convention doit également prévoir leur destruction par le biais d'un accord international juridiquement contraignant.

Les mesures visant à renforcer la confiance dans le domaine des armes classiques ne doivent pas se substituer aux mesures de désarmement ou à une condition préalable à celui-ci. Elles doivent être un élément dans la création d'un environnement qui nous permettra de réaliser des progrès sur le front du désarmement. S'agissant des armes classiques, la Libye appuie toutes les mesures de confiance concrètes, car elles favorisent la transparence et créent les conditions nécessaires pour réaliser le développement et accomplir des progrès en matière de désarmement.

La Libye estime également que les mesures de confiance sont un moyen de renforcer la paix et la stabilité internationales. Ces mesures doivent être volontaires et reposer sur un consensus entre tous les pays participants, d'une manière qui tienne compte de leur mise en œuvre graduelle et assure la sécurité des pays. Dans ce contexte, la Libye souligne le droit des pays à acquérir, fabriquer, exporter, importer ou conserver des armes classiques, ainsi que leurs pièces et éléments à des fins de légitime défense et pour assurer leur sécurité en vertu de la Charte des Nations Unies. Nous appelons à la mise en œuvre de la Convention

d'une manière équilibrée et neutre, tout en préservant et en protégeant les intérêts de tous les pays, et pas seulement ceux des pays exportateurs et producteurs.

**M. Drobnyak** (Croatie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence. Vous et tous les membres du Bureau pouvez être assurés du plein appui de ma délégation.

La Croatie reste un ardent défenseur de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, il serait exagéré de dire à l'ouverture de la deuxième session de fond du cycle triennal de la Commission que nous attendons beaucoup de nos réunions. Nous espérons nous tromper, mais le fait est que la Commission demeure dans une impasse dont il semble de plus en plus difficile de sortir avec chaque année qui passe, ce qui contribue plus encore à l'érosion constante de sa pertinence et à l'étiollement généralisé de la confiance que les États Membres ont dans sa capacité à traiter utilement les problèmes liés au désarmement aujourd'hui.

Toutefois, nous ne voulons pas donner à penser que la Commission du désarmement a perdu son sens et sa place dans le système global des Nations Unies. Bien au contraire, grâce à sa composition universelle et à son processus de prise de décisions par consensus, la Commission demeure un organe au potentiel inexploité. Mais le problème auquel la Commission est confrontée va au-delà de son champ opérationnel. Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement souffre d'une absence de progrès ainsi que des divergences de vues sur plusieurs questions importantes, avec peu ou pas d'espoir qu'un terrain d'entente sera trouvé dans un avenir prévisible. C'est un problème qui appelle une réflexion approfondie, voire une nouvelle approche créative.

En sa qualité de Président de la Commission il y a deux ans et d'ami de la présidence l'année d'après, la Croatie a consacré beaucoup de temps et d'énergie diplomatique pour trouver les moyens d'aller de l'avant. On ne peut pas dire que nos efforts aient été particulièrement fructueux. Néanmoins, nous continuerons de plaider pour la pleine application de la résolution 69/77 de l'Assemblée générale avec la même diligence et en mettant particulièrement l'accent sur des points plus ciblés de l'ordre du jour. La Croatie continue de voir le mérite que revêt la poursuite d'une approche plus créative en la matière. Nous sommes fermement convaincus que l'inclusion d'un troisième point de

l'ordre du jour permettrait de donner un nouvel élan aux délibérations et de créer les conditions indispensables susceptibles de conduire à de nouveaux succès.

Il semble que nous pourrions nous entendre sur un troisième point à l'ordre du jour, par exemple, sur la question de l'espace. Aussi ne devons-nous ménager aucun effort pour saisir cette chance.

Nous encourageons également la Commission à s'appuyer véritablement, durant ses sessions de fond, sur le savoir-faire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, y compris la Commission du désarmement, doit constituer un outil important pour progresser dans le règlement des questions liées au désarmement nucléaire. Ce n'est un secret pour personne que la principale raison du statu quo stérile dans lequel nous nous trouvons tient précisément au portefeuille nucléaire. Quels que soient les efforts considérables qui ont été investis, notamment à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015, le résultat final est loin de l'objectif visé.

Nous sommes d'avis que tout processus susceptible de déboucher sur un monde exempt d'armes nucléaires ne peut être qu'inclusif et doit s'appuyer sur le régime mondial existant, en particulier le TNP. Le Traité nous fournit les bases nécessaires, notamment ses précédents documents de consensus tels que le Plan d'action du TNP de 2010, ainsi que les engagements de niveau conventionnel relatifs à l'objectif de l'élimination de toutes les armes nucléaires, et plus particulièrement les dispositions de l'article VI.

Selon nous, le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont complémentaires. Il est indispensable de renforcer le régime de non-prolifération si nous voulons bâtir un avenir sans armes nucléaires. Il convient également de veiller à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui permettra non seulement de renforcer la norme mondiale interdisant les essais nucléaires, mais également de faire avancer les principaux objectifs en matière de désarmement et de non-prolifération.

Une attention particulière doit également être accordée aux efforts visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. Un nouvel élan et des idées novatrices sont nécessaires pour amener toutes les parties concernées à la table

des négociations, dans le plein respect de leurs intérêts légitimes. Cela est essentiel non seulement pour la stabilité stratégique à long terme du Moyen-Orient et au-delà, mais aussi pour débloquer les composantes du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement qui se trouvent dans l'impasse, notamment la Commission du désarmement.

La Croatie reconnaît le rôle et l'importance des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Ces mesures jouent un rôle important dans la promotion de l'entente, de la transparence et de la coopération entre les États, et donc dans le renforcement et le maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité régionales et internationales.

La Croatie a toujours œuvré activement en faveur du désarmement humanitaire mondial. Nous attachons une grande importance aux conventions interdisant les mines terrestres antipersonnel et les armes à sous-munitions. L'année dernière, la Croatie a accueilli la première Conférence d'examen des Parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, et tire grande fierté des résultats obtenus. Nous avons également présenté le projet de résolution sur le même sujet, que l'Assemblée générale a adopté en tant que résolution 70/54. De plus, nous tenons à souligner l'importance du premier instrument juridiquement contraignant sur le commerce des armes, qui traite du commerce illicite et non-réglé des armes, apportant ainsi une importante contribution à la prévention des conflits armés dans le monde, de la violence et des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Pour terminer, je tiens à souligner que nous ne devons ménager aucun effort pour nous acquitter du mandat de la Commission du désarmement. À cet égard, nous sommes disposés à travailler et à faire de notre mieux pour inverser la tendance actuelle regrettable et parvenir enfin au consensus qui aboutira à la présentation des recommandations et des directives pertinentes à l'Assemblée générale. Les délibérations, directives et recommandations de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies pourraient aboutir à des actions concrètes et faire une différence dans le monde en traitant de problèmes de sécurité extrêmement complexes. En manquant de parvenir à un consensus ou de nous acquitter du mandat de la Commission, nous nous exposons à des pertes graves. Les enjeux sont trop importants. Après tout, il s'agit de notre sécurité collective.

**M. Iliichev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons féliciter le Président pour son élection à ce poste prestigieux et lui souhaitons plein succès dans ses travaux importants.

La Fédération de Russie a toujours été un ardent supporteur d'une approche multilatérale globale face aux questions de désarmement, à condition que celle-ci respecte les principes de stabilité stratégique et de sécurité égale et indivisible pour tous. L'ONU est appelée à jouer un rôle central dans les efforts internationaux visant à garantir la stabilité mondiale et à lutter contre les nouveaux défis et les nouvelles menaces.

Le mécanisme de désarmement des Nations Unies, créé il y a près de 40 ans, jouit de tous les pouvoirs et outils nécessaires pour traiter des questions relatives à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération. Cela est particulièrement vrai pour la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, qui est, selon nous la seule instance internationale qui permette un dialogue ouvert et à égalité entre tous les États désireux d'adapter les principes fondamentaux du désarmement à la situation actuelle et d'élaborer des recommandations sur les nouveaux arrangements en la matière. Il est important que chaque État membre de la Commission sache que sa voix est entendue.

Malheureusement, la Commission n'a pas évité les problèmes qui sont caractéristiques de la triade du désarmement de l'ONU, dus principalement à des contradictions objectives dans les approches adoptés par les États. Toute référence aux méthodes de travail « obsolètes » n'est rien de plus qu'un simple prétexte et un écran de fumée qui cachent une réticence à rechercher des compromis acceptables. La Commission fonctionne avec succès depuis plusieurs décennies avec le règlement intérieur actuel. Nous sommes convaincus que toute dérogation à la règle du consensus, qui est cruciale pour le processus de négociations multilatérales sur la maîtrise des armements, serait lourde de conséquences néfastes pour la sécurité internationale.

Nous croyons que l'ordre du jour adopté à la session de fond de la Commission l'an dernier sera efficace pour la durée du cycle triennal. Toutefois, nous ne pensons pas avoir épuisé toutes les possibilités pour une adoption de l'ordre du jour sur la base de compromis acceptables pour tous. Si les débats sur l'inscription d'un troisième point à l'ordre du jour se poursuivent, nous sommes disposés à offrir nos suggestions.

La complexité des problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée à des répercussions sur la situation dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Nous nous félicitons du fait que la majorité des États s'efforcent de parvenir à un compromis, ce qui nous permet d'aller de l'avant pour assurer la stabilité mondiale et régionale.

Nous sommes fermement attachés aux obligations qui nous incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous regrettons que, en raison de la position de trois États – à savoir, les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada – la Conférence d'examen du TNP de 2015 n'est pas parvenue à adopter un document final. De notre point de vue, cette tournure des événements a gravement exacerbé les tendances négatives associées au Traité. Une tendance principale à cet égard a été la promotion d'attentes démesurées, et parfois des revendications, dans le domaine du désarmement nucléaire qui dépassent les moyens et les ressources à la disposition des États dotés de l'arme nucléaire. Les éléments de base du Traité seraient affaiblis et sa crédibilité compromise si les antagonismes sur ces questions et sur d'autres questions se poursuivaient.

Nous avons entendu récemment, de plus en plus d'appels en faveur de l'élaboration rapide d'un nouvel instrument juridique international qui réglerait les aspects pratiques de la réalisation d'un « zéro nucléaire » à l'échelle mondiale. Il ne fait aucun doute que cette question est importante, mais les dispositions pertinentes du TNP n'ont pas été prises en compte. Le préambule du Traité et son article VI indiquent clairement que l'élimination complète des arsenaux nucléaires doit être mise en oeuvre conformément à un traité sur le désarmement général et complet. Au cours des dernières décennies, ces dispositions ont été ignorées, inexplicablement, alors qu'elles sont juridiquement contraignantes pour tous les États membres du TNP. Par conséquent, nous considérons que la rectification de la vérité historique sur cette question est un aspect important de nos efforts dans le cadre du nouveau cycle d'examen.

Nous voudrions également appeler l'attention de la Commission sur le fait que, en dépit d'une réduction sans précédent des arsenaux nucléaires par la Russie et les États-Unis, d'autres États dotés d'armes nucléaires n'en ont pas fait autant, pour une raison ou pour une autre. Toutefois, leurs capacités nucléaires globales sont

actuellement comparables au seuil que la Russie est tenue d'atteindre en vertu du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Nous considérons que dans le cadre de ce Traité, nos possibilités de réductions bilatérales avec les États-Unis seraient épuisées. Par conséquent, nous devons inclure dans ces efforts tous les États dotés de capacités nucléaires militaires.

Par ailleurs, je voudrais dire quelques mots au sujet des soi-disant concepts humanitaires dans le domaine du désarmement nucléaire. À notre avis, le principal danger qu'ils présentent, c'est qu'ils envoient un message erroné. Pour certaines raisons, au lieu de renforcer la sécurité et la stabilité internationales, ils présentent les normes humanitaires comme une tâche essentielle du désarmement nucléaire. Cette interprétation sort la question du désarmement nucléaire de son contexte historique, stratégique et juridique. Elle discrédite le principe de dissuasion et présente la politique responsable et éprouvée des États dotés d'armes nucléaires dans le domaine de la sécurité comme étant illégale et contraire aux intérêts communs et aux aspirations de l'humanité.

Il est dangereux de hiérarchiser les considérations humanitaires, car cela détourne l'attention de la communauté internationale des questions beaucoup plus pressantes dans le domaine de la sécurité et de la stabilité internationales, comme le déploiement de systèmes de défense antimissile par les États-Unis et l'OTAN, la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et le développement d'armes de haute précision de longue portée, entre autres. En d'autres termes, nous mettons sur un second plan ces deux questions qui sont d'une importance critique pour le maintien de la stabilité stratégique, ainsi que les types d'armes qui déterminent la capacité des États à lancer et à mener des guerres.

Les nouvelles discussions sur les perspectives de désarmement nucléaire devraient s'efforcer de maintenir le TNP comme l'un des piliers du système de sécurité internationale, et non pas l'affaiblir. Nous sommes favorables à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, ce qui contribuera sans aucun doute à nous rapprocher d'un monde sans armes nucléaires. Nous considérons que la création de telles zones est un moyen important et efficace de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. La Fédération de Russie est prête à signer un protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

Bien que la Conférence d'examen du TNP de 2015 n'ait pas réussi à adopter des décisions concrètes sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient reste inscrite à l'ordre du jour international. La Russie est prête à faire tout son possible pour assurer sa mise en œuvre et promouvoir un dialogue régional sur la question.

Nous avons la responsabilité de mettre en œuvre nos obligations au titre de l'article VI du TNP. Cela a été prouvé par les résultats considérables que nous avons déjà obtenus. La course aux armements nucléaires a pris fin depuis longtemps. En outre, cela fait maintenant 30 ans que nous avons commencé à procéder systématiquement à une réduction progressive de nos arsenaux nucléaires. La Russie est prête à mener des discussions sérieuses sur le désarmement nucléaire.

Dans le même temps, il ne faut pas se faire trop d'illusions. Il est impossible d'introduire de nouvelles mesures dans le domaine du désarmement nucléaire sans un travail préparatoire sérieux et complet de la part de toutes les parties intéressées, en premier lieu tous les États dotés d'une capacité nucléaire militaire. Tout d'abord, il faut éviter d'appliquer une politique de deux poids deux mesures dans les affaires internationales. Le principe fondamental du renforcement de la stabilité stratégique et d'une sécurité égale et indivisible pour tous les États doit être le pilier des relations internationales.

Malheureusement, dans la situation internationale actuelle, nous observons une tendance qui va dans le sens opposé. En ce qui concerne les systèmes antimissiles balistiques, nos partenaires occidentaux continuent d'exacerber la situation, jusqu'au point de non-retour. La construction d'une base antimissile américaine en Roumanie est presque achevée. Quatre destroyers de la marine des États-Unis dotés de capacités antimissiles ont été transférés à la base navale de Rota en Espagne. Une nouvelle phase a été lancée, prévoyant la construction d'une autre base antimissile balistique américaine en Pologne, qui sera équipée de missiles intercepteurs de haute précision.

Il convient de noter que la conclusion des accords sur le programme nucléaire iranien et en conséquence, l'élimination de l'argument central en faveur du déploiement des systèmes de défense antimissile, n'a eu aucun effet sur les plans de défense antimissile des États-Unis et de l'OTAN. Nous en concluons qu'en réalité, le système global de défense antimissile des

États-Unis vise principalement les forces nucléaires russes.

Le système de missiles de défense antimissile États-Unis connu sous le nom de défense en phase terminale à haute altitude, qui doit être déployé sur le territoire de la République de Corée, est un nouveau facteur de déstabilisation dans la région Asie-Pacifique. Le déploiement de ce système ne fera qu'exacerber les problèmes existants sur la péninsule.

Il y a encore des armes nucléaires des États-Unis déployées en Europe qui sont capables d'atteindre le territoire russe. En outre, ces systèmes sont en train d'être modernisés. L'OTAN a effectué une planification conjointe des frappes nucléaires et a organisé des formations dans le cadre desquelles les forces armées des États non dotés de l'arme nucléaire sont formées à la préparation et à l'utilisation des armes nucléaires non stratégiques. À notre avis, face à cette situation, il ne peut y avoir qu'une solution, à savoir le rapatriement de toutes les armes nucléaires non stratégiques sur le territoire national de l'État détenteur, l'interdiction de leur déploiement à l'étranger et la destruction des infrastructures permettant leur déploiement rapide. En outre, la notion américaine de « frappe mondiale » et le refus des États-Unis de renoncer à la possibilité de déployer des armes dans l'espace extra-atmosphérique peuvent donner lieu à des effets destructeurs graves.

Malheureusement, près de 20 ans après la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), celui-ci n'est pas encore entré en vigueur. C'est une raison sérieuse de procéder à une analyse approfondie de la situation concernant le TICE et de déployer des efforts supplémentaires pour que des progrès soient réalisés au cours de cette année anniversaire du Traité.

En ce qui concerne les armes classiques, le régime de maîtrise des armes classiques en Europe est devenu obsolète, et aucun nouvel accord correspondant aux réalités actuelles n'a été conclu pour le remplacer. La communauté internationale sait que nous sommes prêts à participer à des discussions de fond sur un nouveau régime de maîtrise des armements classiques en Europe, si l'OTAN est prête à aborder sérieusement cette question et à présenter des idées et des propositions pertinentes. Or, actuellement, nous constatons que les décisions issues du Sommet de l'OTAN tenu au Pays de Galles en 2014 – qui sont clairement anti-russes – sont en train d'être mises en œuvre progressivement et que la

coopération militaire au sein du Conseil Russie-OTAN a été suspendue.

Néanmoins, nous sommes prêts à discuter de nouvelles idées constructives relatives au contrôle des armements classiques à la Commission du désarmement et dans d'autres enceintes.

Enfin, nous sommes d'avis que même un examen superficiel des problèmes pressants liés au contrôle des armements, au désarmement et à la non-prolifération confirme la pertinence de notre dialogue au sein de la Commission du désarmement, sur la base du mandat actuel et du principe du consensus qui a fait ses preuves, ce qui nous permet d'aboutir à des résultats optimaux et acceptables pour tous. L'efficacité de la Commission du désarmement ne dépend pas de quelques transformations éphémères, mais des contributions concrètes et spécifiques de chaque État.

**M. Sun Lei** (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies à la présente session. Je suis convaincu que grâce à votre riche expérience et à votre sagesse, cette session aboutira à des résultats positifs. Je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, de notre pleine coopération. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Seck, du Sénégal, et les deux Vice-Présidents de l'excellent travail accompli durant la session précédente.

La société humaine devient de plus en plus une communauté aux intérêts convergents et au destin commun. Dans le même temps, le monde n'est toujours pas en paix, car la guerre et l'instabilité persistent, alors que se multiplient les menaces de sécurité non traditionnelles, telles que le terrorisme, l'extrémisme, les épidémies et les questions liées à la cybersécurité. Le maintien de la sécurité internationale demeure une tâche ardue.

Face à cette situation, tous les pays doivent s'adapter, œuvrer en faveur de la paix et du développement, abandonner la mentalité de la guerre froide et de jeux à somme nulle, et privilégier plutôt une vision de sécurité commune, globale, durable et fondée sur la coopération, promouvoir une gouvernance coordonnée de la sécurité mondiale et adopter une nouvelle approche en matière de sécurité, une approche conduisant à une situation dans laquelle tout le monde

est gagnant, une approche commune, suivie et respectée par tous.

La Chine estime que le désarmement nucléaire doit être promu dans le cadre d'un processus graduel, où la sécurité universelle est le principe directeur et la stabilité stratégique, la garantie fondamentale, tout en tirant pleinement parti des mécanismes existants, qui sont des outils précieux. Toutes les mesures de transparence doivent être guidées par le principe d'une sécurité non diminuée pour tous. Dans le même temps, les pays qui détiennent les plus grands arsenaux nucléaires ont des responsabilités particulières et primordiales en matière de désarmement nucléaire et doivent continuer à réduire considérablement leurs arsenaux nucléaires par des moyens vérifiables et irréversibles afin de créer des conditions propices à la réalisation de l'objectif ultime, à savoir un désarmement nucléaire complet.

La Chine appuie les efforts visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires. Elle est opposée à la prolifération des armes nucléaires sous quelque forme que ce soit et appuie les solutions diplomatiques aux questions nucléaires dans les points chauds régionaux. Elle salue le Plan d'action global commun conclu par le P5 + 1 et l'Iran, car il contribue au maintien du régime international de non-prolifération, ainsi qu'à la paix et à la stabilité du Moyen-Orient, et représente une expérience précieuse dans le règlement des différends graves par la négociation.

La situation actuelle sur la péninsule coréenne est complexe et sensible. Nous espérons que toutes les parties concernées resteront engagées sur la voie du dialogue et des consultations afin de trouver une solution et œuvreront de concert en vue de la reprise rapide des pourparlers à six et de promouvoir ainsi une approche parallèle à deux volets visant à la dénucléarisation de la péninsule coréenne et à la conclusion d'un accord de paix appelé à remplacer la Convention d'armistice de 1953. La Chine est prête à coopérer avec la communauté internationale pour parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne et y instaurer la paix et la stabilité.

La Chine a toujours participé activement à la gouvernance mondiale dans le domaine nucléaire en appuyant fermement le processus de désarmement nucléaire, en défendant énergiquement le régime de non-prolifération nucléaire et en promouvant activement l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et a ainsi apporté une contribution importante et unique aux efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Le quatrième Sommet sur la sécurité

nucléaire vient de s'achever. Le Président chinois, S. E. M. Xi Jinping, a été invité à participer à ce sommet et a prononcé un discours important dans lequel il a présenté en détail les politiques et les propositions de la Chine, les nouvelles mesures prises par la Chine et ses réalisations dans le domaine de la sécurité nucléaire et a proposé des initiatives importantes pour renforcer la sécurité nucléaire dans le monde.

La Chine a toujours appuyé des mesures de confiance concrètes et applicables pour ce qui est de la maîtrise des armes classiques et n'a cessé de s'employer à promouvoir les processus de désarmement internationaux et régionaux dans ce domaine. La Chine participe activement au Registre des armes classiques et au Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques se réunira plus tard dans l'année pour examiner le fonctionnement du Registre et les modifications à y apporter. Afin d'améliorer sa portée et d'assurer que tout le monde l'applique, mon pays considère qu'il faut augmenter sans tarder le nombre de pays participants.

Nous attachons une très grande importance à la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. La Chine met en œuvre en toute bonne foi le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À cet égard, la Chine a adopté une série de mesures législatives et de mesures dans les domaines de la répression, du renforcement des capacités, des échanges internationaux et de la coopération internationale qui ont donné des résultats remarquables. La Chine participera activement à la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, qui aura lieu prochainement. Nous espérons qu'elle sera fructueuse.

La Chine est favorable à ce que la communauté internationale prenne les mesures qui s'imposent pour réglementer le commerce international des armes classiques et lutter contre leur transfert et commerce illicites. La Chine a participé de manière constructive au processus de négociation du Traité sur le commerce des armes et examine actuellement la question de son adhésion au Traité. La Chine est prête à renforcer la coopération avec toutes les parties afin de veiller à ce que le commerce des armes soit réglementé et légitime.

La Chine accorde une très grande importance et participe activement aux discussions en cours

sur les systèmes d'armes létales autonomes. Nous considérons que la communauté internationale doit se pencher en détail et avec toute l'attention voulue sur les préoccupations que suscitent ces armes, dans le cadre de discussions globales et ouvertes à tous.

Nous sommes prêts à envisager l'inscription d'un troisième point à l'ordre du jour et disposés à en discuter et à travailler avec toutes les parties concernées.

La question de la maîtrise des armements et du désarmement a une incidence sur la sécurité internationale. Tous les pays ont la responsabilité et l'obligation de déployer des efforts communs pour promouvoir le processus de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération au niveau international, et de contribuer au maintien de la sécurité de toute l'humanité. En tant que seul organe délibérant spécialisé, la Commission du désarmement joue un rôle important dans la définition des priorités pour

les négociations multilatérales sur le désarmement. Ces dernières années, le mécanisme multilatéral pour le désarmement, y compris la Commission du désarmement, s'est heurté à des difficultés. La Chine espère que toutes les parties œuvreront de concert pour faire des progrès dans le cadre du cycle triennal en cours.

En septembre 2015, le Président Xi Jinping a annoncé que la Chine réduirait de 300 000 hommes les effectifs de son armée, ce qui démontre que la Chine aspire sincèrement à s'associer au reste du monde pour maintenir la paix et s'efforcer d'assurer le développement et la prospérité de tous. La Chine est prête à travailler avec d'autres pays pour garantir la paix et la stabilité dans le monde et promouvoir le processus multilatéral de maîtrise des armements et de désarmement.

*La séance est levée à 12 h 50.*